



# Palestine Solidarité

85

juillet 2023 | 3 €



## DOSSIER A-T-ON LE DROIT DE CRITIQUER ISRAËL ?

> « Arabes israéliens », les discriminations au service de l'apartheid  
par Thomas Vescovi et Dominique Vidal

> Focus sur la résistance populaire palestinienne, par Anne Tuillon

**En Palestine la violence est exponentielle;** le rappel des dernières exactions commises tant par l'armée d'occupation que par les colons, fut une succession de faits d'autant plus bouleversants qu'ils sont commis, tout le démontre, en toute impunité.

**En qui concerne Jérusalem,** en plus de l'augmentation des expulsions et des tensions qui pèsent sur la population, s'ajoute l'inquiétude en raison des menaces de partition qui concernent l'esplanade des Mosquées. On est en droit de se demander si on assiste à la mise en œuvre du « Plan Trump », dans la mesure où toutes les infrastructures coloniales prévues il y a cinq ans sont en cours de réalisation.

**Des membres du CN de retour de Palestine** ont confirmé combien ils ont été frappés par la résistance des Palestiniens, leur détermination sans faille à rester sur leur terre, et par leur résilience; d'où l'importance des projets menés en Palestine en collaboration avec des ONG palestiniennes et/ou directement avec des structures associatives. Sachant que l'argent est le nerf de la guerre, il est important de se mobiliser aussi sur cet aspect pour promouvoir des dons.

**En Israël, les manifestations** contre la réforme de la Cour suprême continuent, mais ceux qui souhaitent y adjoindre la question de Palestine ne sont pas les bienvenus, certaines de leurs manifestations interdites de rejoindre le cortège « principal », comme à Kaplan le 3 juin.

**En France,** la « résolution Lecoq », même si elle n'a pas abouti, a eu un certain retentissement médiatique, et fut l'occasion, de la part du National et de plusieurs GL, d'un très gros travail en direction des député-e-s. Il faudra le continuer et l'approfondir. D'autant que nous observons dans une partie de la classe politique un certain recul par rapport à la Palestine, probablement à force de pressions, l'échéance des élections sénatoriales en septembre pouvant inciter les candidats à la prudence.

**Le combat pour la défense** de nos libertés d'expression et associatives doit être poursuivi et renforcé, notamment le droit à l'expression de Salah Hamouri, que plusieurs officines tentent de faire taire, soit par des voies juridiques, soit en intervenant au cours de réunions où il était invité. On observe que l'argutie de « trouble à l'ordre public » revient comme un leitmotiv. Mais rappelons que le GL Lorraine Sud a obtenu une belle victoire qu'il explique par leur anticipation des actions de nos adversaires et par l'unité dans la mobilisation en faveur de Salah. Il faut nous en inspirer en cas de menaces proférées à l'encontre de réunions programmées, savoir rester vigilants et ne pas hésiter à réclamer des autorités la protection de l'expression publique que nous garantit la loi.

**La commémoration de la Nakba** a été célébrée par de nombreux GL partout en France, et en région parisienne l'évènement à La Marbrerie a été un vrai succès, au-delà de nos espérances pour la table ronde qui s'est déroulée devant un public de plus de 400 personnes; et la partie artistique a

également reçu un très bon accueil (voir le compte rendu de l'évènement pages 25 à 27).

**Quant au rassemblement du 15 mai,** malgré son déroulement sous une pluie battante, il a su réunir l'ensemble des membres du CNPPJDPI.

**Dans le cadre de notre campagne Carrefour,** nous avions prévu de mener une action d'interpellation des actionnaires, avec l'appui de nos partenaires, devant le bâtiment où se tenait l'A.G. annuelle, à Aubervilliers; le rassemblement a bien eu lieu, mais la présence policière était telle, et notre périmètre d'action réduit d'autant, que nous n'avons pas réussi à diffuser nos tracts à autant de personnes que souhaité. Il est néanmoins important de maintenir la pression sur le groupe Carrefour, et la signature des lettres-pétitions adressées au président du groupe est un élément important.

**Deux nouveaux GL,** Choisy et Créteil ont été agréés par le CN, ce qui est très positif dans le cadre du renforcement de notre association. Nous leur souhaitons la bienvenue!

**La Fête de l'Humanité** se déroulera du 15 au 17 septembre au Plessis-Pâté (91). L'accès devrait y être amélioré par les organisateurs par rapport à l'année dernière, ainsi que les circulations intérieures. Le programme est en cours d'élaboration, à ce stade 2 grands débats sont évoqués. Il est rappelé qu'il est conseillé d'acheter les « bons de soutien » pour la Fête, moins chers que les billets pris au dernier moment.

**Notre congrès se déroulera les 2 et 3 décembre 2023** au siège de la CGT à Montreuil. Le Conseil national validant les textes de rapports d'activité et d'orientations qui seront envoyés aux groupes locaux pour discussion et amendements éventuels se déroulera le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre.

**Mais ce CN restera à jamais assombri** par la terrible nouvelle que nous avons apprise le dimanche après-midi, le décès brutal de notre ami Guy Perrier, qui était des nôtres samedi. (voir page 31)

ACC

LA SEULE REVUE FRANÇAISE ENTIÈREMENT CONSACRÉE À L'ACTUALITÉ PALESTINIENNE !

# Palestine Solidarité

Chaque trimestre, retrouvez des entretiens exclusifs avec des artistes, intellectuel-les et militant-es de Palestine et d'ailleurs ainsi que des reportages, des analyses et des recommandations culturelles !

S'ABONNER POUR SEULEMENT 9€/AN !

<https://bit.ly/3ntM5TJ>



## Une responsabilité historique

### Dans ce numéro

- 2** Échos du Conseil national des 17 et 18 juin 2023
- 3** Édito
- 4-5** Chroniques ordinaires de l'occupation
- 6** Arabes israéliens, les discriminations au service de l'apartheid
- 8** Cette terre est la nôtre et nous ne partirons pas!
- 9** Campagne *Faz3a*
- 10** Des « valeurs européennes » : un message inquiétant de l'UE...
- 11** Fiche formation
- 13** Oui, nous avons le droit de critiquer l'État d'Israël!
- 15** Mots et errements politiques...
- 16-17** Dériver sur les libertés d'expression et attaques des associations
- 18** Lobbys or not lobbys? \*
- 20** Histoire d'une manipulation
- 22** Jusqu'où peut-on contester Israël de l'intérieur?
- 24** L'activisme des lobbys pro-israéliens : un *Israël-Gate*?
- 25** 75 ans de la *Nakba*, la parole aux Palestiniens
- 26** Table ronde à la Marbrerie
- 28** Palestine : derrière le mur, l'espoir
- 29** Paysans aquitains et palestiniens main dans la main
- 30** « Ce que la Palestine apporte au monde »

© Photo de couverture : Keren Manor-Activestills

Sur les pancartes :  
« Nous échangeons homophobes et racistes contre réfugiés » et « vous ne pouvez blanchir l'apartheid »

**A** lors qu'il commémore les 75 ans de la *Nakba*, le peuple palestinien doit faire face, de la part d'Israël, à des agressions d'une ampleur inédite.

En mai dernier, la bande de Gaza, depuis 16 ans sous un blocus inhumain, était à nouveau bombardée sous le prétexte inédit d'une « guerre préventive ». 35 morts pour la plupart des non-combattants, des destructions considérables, une population traumatisée, c'est le bilan d'une opération qui n'avait même pas le prétexte d'une réponse à un quelconque tir de roquette. En Cisjordanie, la colonisation se développe à marche forcée, les projets de développement d'infrastructures se multiplient aux dépens de la terre palestinienne, l'objectif est affiché d'un doublement du nombre des colons. Ce 20 juin, Israël a donné les pleins pouvoirs sur l'extension des colonies au ministre d'extrême-droite Smotrich, après lui avoir transféré le contrôle de l'administration coloniale de la Cisjordanie. Face à une résistance armée palestinienne qui s'enracine, nous assistons de la part d'Israël à une escalade militaire; à Jénine, des dizaines de blindés et un hélicoptère de combat ont été engagés dans une opération qui a fait six morts et 91 blessés palestiniens. Dès le lendemain, quatre colons trouvaient la mort dans une action armée palestinienne. Une attaque massive israélienne contre l'ensemble de la population palestinienne de Cisjordanie, y compris contre de grandes villes palestiniennes, est réclamée par les ministres Ben Gvir et Smotrich.

À Jérusalem, les opérations de dépossession ou de destruction d'habitations palestiniennes continuent, et les provocations de colons fanatiques, protégés par les forces israéliennes, se multiplient sur l'Esplanade des Mosquées; ils s'attaquent au cœur même de l'identité palestinienne, et ne craignent pas le risque de provoquer un conflit religieux au plan mondial.

En Israël même, les projets de loi liberticides visant spécifiquement la population palestinienne se multiplient. Quant aux réfugiés palestiniens, dont le droit au retour est toujours dénié par Israël, ils sont touchés de plein fouet par la crise financière de l'*UNWRA*.

Les réponses de la France et des États européens sont pratiquement inexistantes, très loin de l'enjeu majeur que constitue la protection du peuple palestinien face au pouvoir israélien qui veut l'éliminer.

Face à des violations aussi flagrantes du droit international, face à un gouvernement ouvertement fasciste qui vise à l'élimination d'un peuple sur sa terre, on aurait pu penser que les inconditionnels du pouvoir israélien en France feraient profil bas. Il n'en est rien. Les attaques orchestrées contre les député·es qui soutiennent les droits du peuple palestinien, l'acharnement du CRIF contre Salah Hamouri, sont particulièrement indignes, et dangereuses pour la cohésion de notre propre société. Elles relayent de manière complaisante la stratégie offensive du pouvoir israélien pour conforter son impunité.

Saluons l'initiative du groupe GDR de l'Assemblée nationale, qui a fait entrer la question du régime d'apartheid israélien au sein de l'Hémicycle. Saluons le groupe LFI et le groupe écologiste qui ont pris une position claire sur cette proposition de résolution. Les autres groupes politiques se rendent-ils au moins compte de leur responsabilité historique et de la violence de leur position vis-à-vis du peuple palestinien?

La bataille pour la reconnaissance du crime d'apartheid dont le peuple palestinien est victime connaît une nouvelle dynamique sur le plan international. Pour la première fois, en décembre 2022, l'OLP, les ONG palestiniennes de défense des droits humains, le *BNC* (comité national du Boycott) palestinien, le ministère palestinien de la Justice, ont publié une déclaration commune pour dénoncer le régime d'apartheid exercé par le pouvoir israélien contre tout le peuple palestinien. De nouvelles initiatives sont annoncées dans ce cadre, et pourraient d'ici la fin de l'année être portées à l'ONU.

Les autorités françaises sauront-elles éviter la honte de s'opposer à ce projet? Les forces politiques françaises qui ont choisi de se placer dans le déni de la réalité vont-elles enfin se réveiller? C'est un des grands enjeux des mois à venir.

Et en attendant, la priorité absolue doit être la protection internationale du peuple palestinien face à un pouvoir israélien qui travaille de plus en plus ouvertement à son élimination. Les autorités françaises doivent sortir de leur silence et passer aux actes.

Bertrand Heilbronn, 20 juin 2023

## DOUBLER LE NOMBRE DES COLONS L'OBSESSION ISRAËLIENNE...

**Et en finir avec les Palestiniens, ces empêcheurs de vivre entre soi sur la terre « donnée par Dieu » et à eux seuls.**

Le colon Bezael Smotrich, « fasciste et homophobe » revendiqué, ministre des Finances et en charge des territoires palestiniens occupés, qui nie l'existence du peuple palestinien, veut doubler le nombre des colons au pas de charge. Ni le droit international, ni les problèmes financiers et juridiques, ni les réticences des responsables de la sécurité, ni les risques de conflit avec la population palestinienne, ni l'opposition des États-Unis ne sauraient freiner sa volonté... La même finalement que celle des gouvernements qui l'ont précédé et permis de passer de 10 000 colons en 1972

à environ 710 000 actuellement. Les condamnations de ladite communauté internationale, jamais accompagnées de la moindre sanction n'ont jamais ralenti le nettoyage ethnique, ce crime contre l'humanité. Simplement il en amplifie le rythme et l'ampleur sans grande réaction de la population israélienne\* Le Conseil de sécurité se dit « consterné », qu'est-ce que cela change ? Israël, État membre de l'ONU, jamais sanctionné, n'a respecté aucun des engagements auxquels il était tenu. Il poursuit sa marche vers l'abîme.

(sources : *La Paix maintenant*, *Courrier international*)

\*A l'exception de celle des Palestiniens de 48 et de quelques anticolonialistes.

FL

## DOMMAGES COLLATÉRAUX

En France, des imbéciles s'en sont pris au petit-neveu d'Emmanuel Macron et certains s'indignent : c'est honteux, inacceptable !

En Israël, un gouvernement fasciste a ordonné à son armée de détruire des familles entières dans la bande de Gaza. Son but : éliminer « préventivement » trois résistants, hauts dirigeants du *Jihad* islamique. Sans risque, à trois heures du matin, quand tout le monde dort. Netanyahu applaudit : l'opération était « parfaite ». Où sont les réactions indignées, les condamnations, les sanctions ? N'y a-t-il pas eu crime de guerre à tout le moins ?

Enfants, épouses, voisins, proches, ne sont que des dommages collatéraux.

**Sept enfants ont été tués pendant l'assaut qui a duré cinq jours :**

- › Ali Tareq Ibrahim Izzudin, **8 ans**,
- › Hajar Khalil Salah Al-Bahtini, **4 ans**,
- › Eman Ala'Ata Adas, **17 ans**,
- › Layan Madoukh, **10 ans**,
- › Mayar Ibrahim Izzudin, **10 ans**,
- › Tamim Daoud, **5 ans**
- › Rami Shadi Mousa Hamdan
- › Yazan Fathi Elyan, **17 ans**

Plus de 24 enfants ont été assassiné-e-s en 2023 (au 18 mai).

(sources : *Defence for Children International-Palestine*, *Agence Média Palestine*)

FL

## RÉSILIENCE APICULTEURS ET APICULTRICES DANS LA BANDE DE GAZA

20 000 ruches, 400 ruchers, 200 tonnes de miel produites par an, selon le Bureau palestinien des statistiques.

Comment élever des abeilles et produire du miel en dépit des agressions israéliennes incessantes qui tuent, détruisent les habitations et stérilisent les sols ? On a du mal à l'imaginer... et pourtant c'est simple. Simple mais dangereux ! Les apiculteurs installent leurs ruches dans les zones frontalières, près de la barrière de séparation. Les abeilles qui ignorent les frontières vont butiner là où sont les fleurs. En Israël. Comme en témoignent deux apicultrices : « *Nous les mettons toujours dans les zones frontalières car il y a beaucoup d'arbres et de plantes sauvages, sans trop de bâtiments ou de population* » dit Miassar Khoudair. Samar al-Baa, de Beit Hanoun, explique : « *La région a changé. Gaza n'a pas l'environnement adéquat pour que les abeilles se nourrissent, alors nous plaçons maintenant les ruches près de la clôture [de séparation]*

*afin qu'elles puissent traverser du côté israélien où les arbres fleurissent, et qu'elles puissent trouver une meilleure nourriture.* »

Comme les humains, les abeilles sont victimes des attaques israéliennes : en 2021, Samar al-Baa, a eu 27 ruches sur 65 détruites par les bombardements israéliens, à quoi il faut ajouter la mortalité due aux gaz toxiques et aux pulvérisations d'insecticide de l'armée israélienne.

Les zones frontalières sont très dangereuses, mais l'élevage des abeilles permet d'assurer un revenu et « *c'est un projet très positif, je ne dépends que de moi-même* », explique Miassar Khoudair. Le métier autrefois exclusivement masculin est de plus en plus pratiqué par des femmes. L'abeille, alliée de la femme ?

(sources : *Al Molitor*, *Yahoo actualités*)

FL

## QUELQUES CHIFFRES

### À LA MI-JUIN

#### Morts :

- › 156 c'est le nombre de Palestiniens assassinés depuis le 1er janvier 2023 (source PCHR\*)
- › dont 28 enfants  
(source : Amira Hass)

#### Prisonniers politiques :

- › 5000 c'est le nombre de prisonniers politiques palestiniens, dont 1014 détenus administratifs, 183 enfants dont 2 sont détenus administratifs, 32 prisonnières
- › 544 prisonniers condamnés à la perpétuité, 23 emprisonnés d'avant Oslo.  
(source : Addameer, le Courrier d'Algérie)

#### Colons et colonies :

- › 710 000 c'est le nombre de colons, installés dans les territoires palestiniens occupés

- › 151+25 qui sont des avant-postes « légalisés »\*\*, c'est le nombre de colonies auquel il faut ajouter les 163 avant-postes, et les 144 bases militaires israéliennes.

(source : la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine)

#### Violences recensées en 2023 :

- › Des colons : 219 attaques contre des civils palestiniens.  
Des forces d'occupation israéliennes : 4431+16 incursions dans les territoires palestiniens occupés. (source PCHR)

FL

**Ces chiffres effrayants changent chaque jour, hélas!**

\* PCHR = Palestinian Centre for Human Rights

\*\* Toutes les colonies sont illégales au regard du droit international

## CARICATURES D'AHMAD QADDURA



## VERBATIM :

#### Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, lors de son allocution adressée aux Israéliens :

« Aujourd'hui, nous fêtons les 75 ans de la démocratie la plus vivante du Proche-Orient. Nous fêtons aussi les 75 ans de l'amitié entre Israël et l'Europe. Nous partageons beaucoup de choses : culture, valeurs, des liens profonds. L'Europe et Israël sont faits pour être amis. Votre indépendance exprime aussi notre indépendance. »

(source : RTB)

#### Efrat Rayten, députée travailliste à la Knesset s'inquiète :

« Dieu merci nos soldats sont rentrés sains et saufs... Un travail complexe pour Israël dans le contexte de l'assassinat d'enfants dont un enfant de 5 ans par nos forces. Des images difficiles à expliquer pour la hasbara (la stratégie de communication). »

(source : Indymedia)

On est bouleversé-e-s par l'humanité qui émane de ces femmes politiques !

FL

# Arabes israéliens, les discriminations au service de l'apartheid

**N**ombre d'ONG, telles que *B'tselem*, *Human Rights Watch* ou *Amnesty International*, qualifient d'« apartheid » le système de domination israélien. Certains acceptent cette caractérisation pour les Territoires occupés, voire pour Jérusalem-Est, mais la refusent pour Israël, qui ne connaîtrait que des « discriminations ». Or, celles-ci ne peuvent être déconnectées de la politique globale destinée à exproprier et dominer le peuple palestinien.

Les autorités les qualifient d'« Arabes israéliens ». Eux-mêmes se présentent en général comme des « Palestiniens d'Israël ». Au-delà de la polémique sémantique, ces deux formules reflètent un double processus contradictoire, qui s'est développé au cours des 75 dernières années : l'« israélisation » de la population arabe et, en même temps, sa « palestinisation ». Le premier reflète les acquis démocratiques de cette population, qui jouit notamment du droit de vote. Le second confirme qu'elle reste soumise à une forme d'apartheid qui, pour être moins brutale qu'en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est, n'en comporte pas moins des discriminations légales et de fait.

Israël compte aujourd'hui 1 957 270 Arabes, soit 21,1 % de la population israélienne. Dont 362 000 « résidents » de Jérusalem-Est, qui n'ont pas pris la citoyenneté israélienne, contrairement aux 1 595 300 Arabes citoyens israéliens (soit 17,2 % de la population). La réussite sociale de quelques-uns et la constitution d'une classe moyenne ne sauraient cacher que 45,3 % de familles arabes (et 57,8 % d'enfants) vivent sous le seuil de pauvreté.

Leur statut pose un premier problème : l'État d'Israël distingue la « nationalité » (juive, arabe, druze, etc.) de la « citoyenneté ». Même si les mentions nationales ont fini par disparaître de la carte d'identité, l'ONG *Adalah* recense au moins 65 lois qui structurent l'infériorité de la « nationalité » arabe en Israël, et ce dans tous les domaines de la vie : droit de citoyenneté, participation politique, droits fonciers et au logement, accès à l'éducation, droits culturels et linguistiques, droit à une procédure régulière pendant la détention... Le second problème tient à la loi du 19 juillet 2018, dite « Loi État-nation du peuple juif ». Car cette loi, puisque fondamentale, grave l'apartheid dans le marbre constitutionnel. Ainsi son article 1 stipule que « *Seul le peuple juif a droit à l'autodétermination nationale en Israël* ». Son article 4 réserve le statut de « langue d'État » au seul hébreu, alors que l'arabe le partageait avec lui jusque-là. Cette législation contredit donc la Déclaration d'Indépendance d'Israël, qui promettait notamment : le nouvel État « *assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe* ».

## L'enjeu foncier

Lorsque l'ONU adopte, le 29 novembre 1947, le plan de partage de la Palestine en deux États, l'un juif et l'autre arabe, elle recense 608 000 Juifs et 1 237 000 Arabes. L'État juif, pour sa part, en comprendrait respectivement 498 000 et 407 000. Ces chiffres suffisent à expliquer pourquoi, si les dirigeants palestiniens et arabes refusaient le principe de la partition, David Ben Gourion et la direction sioniste étaient bien décidés à augmenter le territoire de leur État et à en expulser le plus possible de Palestiniens. De fait, au terme des armistices de 1949, seul l'État juif a vu le jour sur 78 % du mandat britannique (au lieu des 56 % prévus par l'ONU). L'épuration ethnique s'est donc accompagnée d'une spoliation massive : les nouveaux occupants ont détruit ou judaïsé plus de 500 villages palestiniens et mis la main – selon un bilan gouvernemental – sur 73 000 pièces d'habitation dans des maisons abandonnées, 7 800 boutiques, ateliers et entrepôts et surtout 300 000 hectares de terres.

Entre la théorie et la pratique, les affirmations de la Déclaration d'indépendance n'ont pas empêché l'application aux quelque 150 000 Arabes devenus citoyens israéliens d'un « régime militaire » d'exception, issu principalement des lois d'urgence britanniques. La levée de ce régime en 1966 n'a pas entraîné la suppression de toutes les dispositions légales ou réglementaires. La plus flagrante demeure la violation structurelle du droit des citoyens palestiniens à la terre.

Dès 1950, la loi rétroactive dite des « absents » permet aux autorités israéliennes d'étendre sans cesse leur mainmise en confisquant les terres arabes (et non juives) aux Palestiniens qui n'étaient pas formellement chez eux à la naissance d'Israël. Le Fonds national juif prend possession de 93 % des terres. Dix ans plus tard, face à la menace de voir des notables arabes racheter leurs propriétés spoliées, les autorités israéliennes votent la loi fondamentale sur « Les Terres d'Israël », déclarées comme inaliénables aux « non-Juifs ». Ainsi, les Juifs, à la veille du plan de partage de 1947, avaient acquis moins de 7 % des terres de la Palestine sous mandat britannique ; soixante-quinze ans plus tard, les Arabes israéliens ne détiennent plus que 3 % des terres d'Israël (contre 48 % en 1948)<sup>(1)</sup>.

Un processus colonial qui se poursuit sous d'autres formes. Certaines municipalités juives, bien mieux équipées, font face aux demandes croissantes d'installation de familles arabes issues d'une classe moyenne qui s'est développée depuis la fin des années 1980. En 2011, les autorités israéliennes poussent la Knesset à voter une loi encadrant la formation de « comités d'admission ». Dans les villes moyennes, ou les petites communautés juives, ces structures peuvent être mises en place pour décider si un nouveau loueur ou acheteur est « convenable » (*sic*). Il s'agit également d'empêcher la justice israélienne de donner raison aux Arabes qui intentent des procès aux localités leur ayant refusé la location ou l'achat d'un bien.



La ville juive de Carmiel, située dans le nord d'Israël, constitue un cas emblématique. Elle compte 47 000 habitants, dont 2 500 Arabes. Ces derniers sont issus de quelques dizaines de familles de la classe moyenne. Le système scolaire israélien étant ségrégué, les écoliers de ces familles sont chaque jour transportés vers les établissements scolaires en langue arabe des villes voisines. Les familles ont demandé l'installation d'une ligne de bus ou le remboursement des frais de transport par la municipalité. La justice a fini en 2020 par donner raison au maire qui refuse d'engager ces frais, au motif que cela pourrait « modifier l'équilibre démographique de la localité et porter atteinte à son identité ». En d'autres termes : ne plus être une ville juive.

### Contrôler et fragmenter

Des dizaines d'exemples peuvent être mentionnés pour étayer la réalité du régime d'apartheid, défini comme « des actes inhumains [...] commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime. » Et ce même si l'expression onusienne de « groupe racial » ne semble évidemment pas appropriée pour qualifier les Juifs israéliens et a fortiori les Juifs en général. Depuis 2002, et plus particulièrement après le durcissement de 2021, la loi sur la citoyenneté israélienne rend impossible le regroupement familial pour les Arabes<sup>(2)</sup>. Et ce alors même qu'un individu de confession juive peut, par le biais de la « Loi au retour », immigrer en Israël et y obtenir dans des délais brefs la totalité des droits et des privilèges en appartenant au groupe national juif.

En politique, l'engagement des Arabes israéliens fait aussi l'objet d'un encadrement et d'une surveillance symptomatique d'un régime d'oppression. Si au sein du groupe national juif, les

formes d'extrémismes les plus abjectes peuvent librement s'exprimer, être représentées à la *Knesset*, voire désormais participer au gouvernement, un Palestinien peut se voir retirer son éligibilité s'il remet en cause le droit à l'existence d'Israël au profit d'une autre solution étatique.

Enfin, l'inquiétude demeure autour de la constitution d'une prétendue « garde nationale » aux ordres du ministre d'extrême droite Itamar Ben Gvir. Les débats qui entourent la constitution de cette milice, prévue pour 2024, pointent clairement les Arabes israéliens comme premières cibles.

Se satisfaire de dénoncer une « simple » situation de discrimination pour délégitimer les rapports des ONG ne tient pas face aux faits. Les discriminations dont sont victimes les Arabes en Israël forment la partie d'un tout qui s'appréhende comme un régime d'apartheid de la mer Méditerranée au fleuve Jourdain parce qu'il permet, à des degrés divers et avec des outils différents, de contrôler, dominer, exproprier et fragmenter le peuple palestinien. ■

(1) Ben White, *Être Palestinien en Israël*, La Guillotine, Albi, 2012

(2) Y compris entre Palestiniens d'Israël et des Territoires occupés.

*Thomas Vescovi, enseignant et historien, auteur de L'Échec d'une utopie. Histoire des gauches en Israël (La Découverte, Paris, 2021) ;*

*Dominique Vidal, journaliste et historien, auteur de Israël : Naissance d'un État (L'Harmattan, Paris, 2022).*

Où en est la résistance populaire palestinienne ?

# Cette terre est la nôtre et nous ne partirons pas !

**En 2022, l'AFPS a organisé trois tournées pour permettre aux groupes locaux de recevoir des acteurs et actrices de la résistance populaire :**

- › **Jeunesse palestinienne en résistance** avec Abeer Qassem, Mohamed Zwareh et Ansam Khader.
- › **Munther Amira** du camp d'Aida et coordonnateur de la campagne *Faz3a* et de multiples actions dans toute la Cisjordanie et Amal Khader du village de Beita.
- › **Sami Huraini** de Masafer Yatta, fondateur du mouvement *Youth of Sumud* des collines du sud d'Hébron, nouveau président du *Popular struggle coordination committee*.

Ainsi ils ont pu témoigner des violences qu'ils subissent mais aussi de leur infatigable résistance et des dynamiques qu'ils mettent en place. Depuis la situation sur le terrain ne s'est pas améliorée, c'est le moins qu'on puisse dire.

**Un des éléments marquants est malheureusement le ciblage des militants par les colons et l'armée :**

- › **Hafez Huraini** de Masafer Yatta, battu par les colons, aurait pu être emprisonné à vie sans la vidéo d'un militant britannique qui prouvait qu'il avait bien été agressé et non l'inverse comme l'affirmaient les colons.
- › **Munther Amira**, lors d'une manifestation à Ramon, a été pris pour cible (les deux genoux) par un soldat. Il lui a été signalé que la prochaine fois, ils viseraient la tête.
- › **La campagne Faz3a** (protection des agriculteurs pour la récolte des olives) a vu les organisations de colons multiplier les appels au meurtre dont les conséquences auraient pu être dramatiques. Les portraits de Munther, Abeer et d'autres ont

été diffusés sur les réseaux afin qu'ils soient identifiés. Les militants ont été attaqués, leurs voitures détruites, les journalistes empêchés de faire leur travail. Jusqu'à une militante juive israélienne de 70 ans qui a été agressée très violemment par ces fous dangereux.

- › **Début juin, toujours à Masafer Yatta**, les colons ont exigé des soldats l'arrestation de membres des *Youth of Sumud*. Sami Huraini ne compte plus les contrôles violents et les retenues de quelques heures dont il est victime.
- › **Issa Amro** qui vit au cœur du secteur d'Hébron totalement sous contrôle des colons est régulièrement la cible d'agressions en tout genre dont des tentatives de s'emparer de sa maison pour le faire partir, afin d'empêcher les militants de témoigner et d'apporter assistance aux familles.
- › **Le 5 juin, Munther Amira, Abeer Qassem et Muhamad Zwareh**, qui apportaient du matériel à la communauté bédouine de Ras al-Tin ont été violemment pris à parti par des jeunes colons fous furieux, armés de barres de fer ; ils n'ont eu d'autre option que de faire demi-tour.
- › **L'infatigable résistant de Jérusalem, Mohamed abu al-Hummus**, continue de se déplacer devant la porte de Damas ou à Sheikh Jarrah face aux colons avec le drapeau palestinien levé bien haut. Il est régulièrement arrêté et agressé par l'armée d'occupation et les colons ultras violant de Sheikh Jarrah.
- › Sans oublier les agressions aveugles contre les villages et les quartiers qui n'ont jamais laissé tomber et continuent de résister : nous aurions préféré ne pas avoir à reparler de Nabi Saleh et de l'assassinat du tout petit Mohamed al-Tamimi, deux ans et demi, tué d'une balle dans la tête par un assassin sans foi ni loi qui n'aura probablement jamais à rendre de comptes. Pas plus que celui qui a frappé Nariman Tamimi lors des obsèques de son petit-neveu.

Difficile de faire un état des lieux complet de la résistance populaire tant elle est quotidienne et diffuse et pas forcément mise au grand jour. Elle est en lien direct avec les attaques de l'occupation et de la progression constante et exponentielle de l'annexion de la Cisjordanie.

**La situation faite aux populations bédouines est à cet égard particulièrement significative**

Les Palestiniens les considèrent comme les gardiens de la terre qu'ils cultivent et où ils font paître leurs troupeaux, ils empêchent l'occupation de s'en emparer.

C'est le cas des communautés vivant au sud d'Hébron à Masafer Yatta ou Sussya. C'est le cas de Khan al-Ahmar, objet d'une bataille politique et judiciaire depuis des années, ou de la vallée du Jourdain. C'est le cas de Ein Samiya, à l'Est de

Tentative d'intimidation et agression par des jeunes colons





Résistants refoulés par l'armée d'occupation

Ramallah, qui a malheureusement fait parler d'elle fin mai. Autant de lieux stratégiques pour l'annexion, la fragmentation du territoire occupé et l'isolement de ses habitants les uns des autres.

C'est aussi le cas, en Israël, de toutes les communautés du Naqab (désert du Néguev pour Israël). En s'en prenant aux communautés bédouines et en déployant toutes sortes de stratégies pour les déplacer de force, Israël vise à récupérer un maximum de terre en déplaçant un minimum de personnes. La résistance populaire palestinienne s'attache à leur apporter soutien et aide afin qu'elles puissent rester.

**Le secteur de Masafer Yatta**, sur lequel nous attirons l'attention depuis des mois, en est un exemple significatif : 1 300 personnes vivent dans un secteur très étendu en bordure de la ligne verte. Le nettoyage ethnique de cette région permettrait à Israël de s'approprier une zone plus vaste que la bande de Gaza. Ce secteur a toujours été le lieu d'une résistance farouche de la part de ses habitants palestiniens. Sami Huraini raconte comment sa grand-mère, puis son père et maintenant sa génération ont toujours fait face à la volonté de nettoyage ethnique de ce territoire. Ils se sont toujours organisés collectivement. Ils ont le soutien des mouvements de résistance populaire (présence sur les lieux, campagne numérique, film documentaire etc.) et aussi du mouvement de solidarité. Ils sont malheureusement éloignés et isolés dans une zone désertique. L'AFPS, en contact permanent avec eux, réitère la recommandation que les missions en Palestine se rendent à Masafer Yatta. La présence - ou juste le passage - d'internationaux est un message que nous devons envoyer à l'occupation bien sûr, mais aussi aux habitants qui résistent au quotidien pour rester, afin qu'ils ne se sentent pas seuls.

**Autre secteur particulièrement ciblé, celui entre Ramallah et la vallée du Jourdain peuplé lui aussi de nombreuses communautés bédouines** ayant toutes vécu déjà de nombreux transferts forcés depuis la *Nakba*, notamment celle de Ein Samiya. Depuis des années, la résistance populaire attire l'attention de qui veut bien ouvrir les yeux sur les communautés vivant à portée de violence de la colonie de Kohav Hashahar. Le harcèlement des colons n'a cessé de s'accroître ces

derniers temps : agressions nocturnes, vol des panneaux solaires, destruction des cultures et de bâtiments, vol de bétail, confiscation de réservoirs d'eau. Une population privée de ses capacités à se nourrir et vivant en permanence sous la terreur. Le soutien des militants de la résistance populaire n'aura pas suffi : le 22 mai, la communauté est partie. Plus possible de risquer plus longtemps leur vie et de soumettre leurs enfants à une telle situation de terreur.

Le nouveau défi de la résistance populaire est de soutenir la communauté voisine de Ras al-Tin pour qu'elle ne subisse pas le même nettoyage ethnique. La nuit du 5 juin (suite à l'agression des militants par les colons – voir plus

haut), elle a organisé une manifestation nocturne sur les terres de Ein Samiya avec la communauté de Ras al-Tin. Le message est clair : la résistance populaire est aux côtés des communautés menacées, la terre de Ein Samiya est palestinienne et elle ne sera pas abandonnée aux colons. La communauté du village voisin de Kafr Malik a participé activement à cette action et s'est engagée à poursuivre la résistance autour de Ein Samiya en utilisant les tactiques de la lutte de Beita, telles que les lasers, pour perturber les activités des colons et défendre la terre.

Ces quelques exemples le montrent, les militants de la résistance populaire font preuve d'un courage remarquable et d'une imagination débordante ; ils se déplacent autant qu'ils le peuvent pour soutenir les initiatives locales ou les populations comme à Huwara par exemple, mais cela ne cache pas un manque cruel de moyens, de soutien efficace de l'Autorité palestinienne mais aussi un réel problème de structuration du mouvement.

Quant à l'AFPS, elle leur assure un soutien total et contribue autant que possible à la popularisation de leurs actions, au soutien financier d'initiatives destinées à aider les populations à rester sur leur terre. Vous pouvez retrouver des informations du site, entre autres dans la rubrique « En direct de Palestine ». ■

Anne Tuillon



Consultez les informations du PSCC.

### Campagne Faz3a

Depuis la création de la campagne *Faz3a* en 2020 (voir *PaSol* n° 75), l'AFPS a répondu positivement à l'appel du PSCC (*Popular struggle coordination committee*) et a contribué financièrement au financement de la campagne. Avec la sortie de la période covid, la campagne *Faz3a* a pu renouer avec la présence d'internationaux pour assurer la protection des agriculteurs palestiniens pendant la récolte des olives.

Celles et ceux qui souhaiteraient participer à la campagne 2023 sur le terrain peuvent retrouver sur le site du PSCC les informations nécessaires.

## L'UE partage-t-elle le roman colonial d'Israël ?

**D**e qui sont ces propos, selon vous ? « Il y a 75 ans, un rêve s'est réalisé... Après la plus grande tragédie <sup>(1)</sup> de l'histoire, les Juifs ont enfin trouvé leur foyer sur la terre promise. Aujourd'hui nous fêtons les 75 ans de la démocratie la plus vibrante (sic) du Proche-Orient. Vous avez fait fleurir le désert, littéralement, comme j'ai pu le voir de mes propres yeux lors de mes visites dans le Néguev, l'année dernière » ...

Durant 1 minute et 27 secondes de tweet, le 26 avril dernier, on a entendu louer les « 75 années de dynamisme, d'ingéniosité, d'innovations marquantes » ... Ces « 75 années d'amitié entre Israël et l'Europe » ... « Nous avons plus en commun que ne le suggère la géographie », est-il affirmé encore ; « un partage de culture, de valeurs » (sic).

Enfin, le bouquet final : « Israël et l'Europe sont voués à être amies et alliées : votre liberté est la nôtre... ». Pas un mot sur les Palestiniens. Bien sûr pas d'apartheid !

S'agissait-il de propos d'un membre du gouvernement israélien ? D'un-e député-e membre du lobby ELNET ? Du président du CRIF ? Non ! Il s'agit de la présidente de la Commission européenne, M<sup>me</sup> von der Leyen, pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'État d'Israël<sup>(2)</sup>.

### Une complète confusion des genres et des périodes historiques

Elle confondait sans doute avec le 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, en 2020<sup>(3)</sup>, jour du Souvenir, où elle s'exprimait « en tant qu'Allemande », ce qui était pour le moins surprenant pour la présidente de la Commission. « Nous avons la responsabilité permanente de combattre avec détermination toute forme d'antisémitisme et de discrimination. Et de ne jamais, jamais, jamais oublier ». L'Allemagne continue de s'excuser de la période nazie. On le comprend. Mais ce n'est pas l'actualité de l'UE ni celle de la Palestine.

### Ignorance, amnésie volontaire, révisionnisme ?

La présidente de la Commission n'aurait-elle pas de conseiller-conseillère qui connaisse l'histoire ? Qui sache qu'Israël n'est pas né du génocide, mais du colonialisme du XIX<sup>e</sup> siècle ? Qui sache qu'Israël occupe, colonise, opprime et rêve maintenant d'exterminer les Palestiniens ? N'a-t-elle pour boussole que la controversée « définition IHRA » de l'antisémitisme ? L'UE par sa voix est-elle toujours coloniale et vante-t-elle l'arrivée de la « civilisation » auprès des « barbares » arabes ?

De quel côté est la haine, si souvent invoquée lorsqu'on s'avise de critiquer le gouvernement israélien ?

### Des réactions innombrables

D'Amnesty International à l'Autorité palestinienne : « c'est un discours rempli de clichés éculés et racistes. Cet anniversaire marque 75 années de projet colonial, de dépossession et de déplacement des populations palestiniennes ». La déclaration de la présidente de la Commission est qualifiée de « discours de propagande qui déshumanise et efface le peuple palestinien ». Mahmoud Abbas estime qu'« Ursula von der Leyen doit des excuses aux Palestiniens ».

La réaction de la Coordination Européenne pour la Palestine

(CECP)<sup>(4)</sup> : « Nous... vous écrivons pour vous faire part de notre profonde inquiétude et, pour parler franchement, de notre colère... » ... « En omettant des faits et en adoptant aveuglément le discours d'Israël, vous effacez l'histoire, la mémoire et la riche culture du peuple palestinien autochtone, dans sa diversité, qui habite la Palestine depuis des siècles.

En approuvant le récit selon lequel "Israël a fait fleurir le désert", vous remplacez l'histoire par un mythe, en employant un cliché colonial qui tente de "blanchir" le régime de colonisation et d'apartheid d'Israël sur le peuple autochtone palestinien. On ne s'attend pas à une telle ignorance de la part de la présidente de la Commission européenne. » ...

« Votre déclaration raciste trahit non seulement les faits historiques et la réalité sur le terrain, mais elle contredit aussi directement les principes et les normes internationalement acceptés et les valeurs mêmes sur lesquelles l'UE est fondée. En ignorant l'existence du peuple palestinien qui vit depuis des décennies sous l'oppression israélienne ou en exil forcé, vous ignorez son droit à l'autodétermination, un droit inaliénable inscrit dans la charte des Nations unies. »

« Nous vous demandons de retirer votre déclaration et de présenter des excuses au peuple palestinien... Nous demandons que l'UE reconnaisse publiquement qu'Israël commet le crime d'apartheid, et que les institutions européennes agissent pour mettre fin immédiatement à toute complicité dans la commission de ce crime. »

### La Journée de l'Europe, le 9 mai...

Certes la réception du 9 mai en Israël, a bien été annulée au dernier moment. Mais la portée d'un tel geste diplomatique reste limitée car elle cible le seul ministre des Affaires étrangères d'Israël, et non la politique systématique du gouvernement Netanyahu. Jusqu'où ira le lobby israélien ?

Quelle exaction majeure faut-il attendre pour que l'UE réagisse enfin ?

Jacques Fröchen

(1) Le mot est pour le moins impropre et vise à exonérer l'Allemagne nazie : la « tragédie », c'est l'irruption de forces qui dépassent l'Homme ; le génocide est, lui, le résultat d'une politique humaine consciente et, hélas, cohérente.

(2) <https://twitter.com/EUinIsrael/status/1651088583644594177?s=20>

(3) [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/statement\\_20\\_90](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/statement_20_90)

(4) <https://www.eccpalestine.org/letter-to-ursula-von-der-leyen-concerning-the-statement-issued-on-israels-independence-day/>

## De la naissance à l'agonie du « camp de la paix » en Israël

### Deuxième partie\*

Dans un contexte de poussée fasciste, l'époque où le « camp de la paix » pouvait influencer la vie politique israélienne semble lointaine. Les composantes de ce mouvement, incapables de trancher leurs contradictions internes, ont participé à l'accélération de la droitisation du pays.

#### Négociateur pour mieux régner

Juin 1992. Les travaillistes israéliens remportent les élections avec 44 députés et forment une coalition aux côtés du *Meretz* (12 sièges) et des ultra-orthodoxes du *Shas* (6 représentants). Yitzhak Rabin devient Premier ministre et dispose d'une « majorité juive » pour négocier avec Yasser Arafat.

Cependant, si les Palestiniens attendent l'établissement d'un État pleinement souverain, les Israéliens abordent ces rencontres sous l'angle du différend national, plutôt que du colonialisme. Ils cherchent d'abord à réformer les modalités de l'occupation, sans pour autant mettre fin à leur présence dans les Territoires occupés. De plus, si l'indépendance palestinienne leur est inenvisageable, l'annexion n'est pas une option au risque de bouleverser les équilibres démographiques.

Le 13 septembre 1993, Arafat et Rabin signent les accords d'Oslo, sous l'égide du président des États-Unis, Bill Clinton. La déclaration de principe pose les bases de la future Autorité palestinienne. Pendant deux années, les cycles de négociations se succèdent, abordant un à un les différents thèmes, et établissant les contours des Territoires palestiniens tels que nous les connaissons aujourd'hui avec ses zones A, B et C.

#### Faire confiance ou faire pression ?

Dès l'intronisation du gouvernement Rabin, le camp de la paix se divise. La gauche sioniste et La Paix maintenant sonnent l'arrêt des manifestations publiques, pour éviter de déstabiliser le pouvoir. À l'inverse, Uri Avnery engage la fondation du *Gush Shalom* (Bloc de la paix) avec la gauche anticolonialiste, *Matzpen* et Femmes en noir notamment. L'objectif est d'interpeller Rabin et de mobiliser la société israélienne pour que la fin de l'occupation soit en ligne de mire.

La vision israélienne dite de « séparation » s'installe au cœur des négociations. « *Eux chez eux, nous chez nous* » affirme même une campagne travailliste. Pour délimiter les « zones autonomes palestiniennes », de nombreux dispositifs sécuritaires sont mis en place ou renforcés afin de maintenir les Palestiniens dans ces espaces et de contrôler leurs déplacements. L'enfermement s'accroît alors que l'État promis ne vient pas.

Au sein du camp de la paix, la gauche sioniste soutient le processus de séparation considérant qu'il s'agit d'une étape obligatoire vers la paix. Des intellectuels comme Meron Benvenisti, Azmi Bishara, Amira Hass, Gideon Levy ou Yitzhak Laor alertent sur le vécu des Palestiniens, étouffés par les nouvelles dispositions. Ils multiplient les tribunes et prises de parole pour avertir l'opinion publique : sans nette avancée sur l'occupation ou la colonisation, la prétendue paix avec les Palestiniens est un leurre et le processus d'Oslo ne peut qu'échouer.

Le 25 février 1994, Baruch Goldstein, colon de la vieille ville d'Hebron, pénètre à l'aube dans la mosquée d'Ibrahim et tire sur les fidèles, faisant 29 victimes palestiniennes et 125 blessés. Il espère relancer un cycle de violences pour stopper les négociations. En avril de la même année, l'apparition des premiers attentats suicides palestiniens impacte l'opinion publique israélienne qui commence à douter de la possibilité d'une paix.

Conscient d'un décrochage de la société juive, le camp de la paix lance plusieurs initiatives, telles qu'un appel pour faire de Jérusalem une « ville de coexistence ». L'échec est au rendez-vous, La Paix maintenant se voit accuser d'affaiblir les négociateurs israéliens. Pour la gauche sioniste, la paix serait toute proche, il ne resterait que certains détails à régler et repousser les offensives de la droite. Or dans les faits, en plus des nouvelles limitations de déplacement, les Palestiniens constatent la poursuite de la colonisation et la construction des routes de contournement.

En dépit des attentats et de la montée des tensions orchestrée par la droite israélienne qui représente Rabin en uniforme SS, portant un *keffieh* ou dans le viseur d'un sniper, les négociations se poursuivent. Le 4 novembre 1995 à Tel-Aviv, après une manifestation du camp de la paix en soutien au gouvernement, le Premier ministre venu prendre la parole est assassiné par l'extrémiste juif Yigal Amir. Shimon Peres, qui lui succède dans l'attente d'élections, multiplie les décisions qui le ruinent politiquement, au profit de la victoire en 1996 de Benyamin Netanyahu.

#### « Nous n'avons plus de partenaire pour la paix »

À la tête d'une coalition de centre gauche sioniste, l'ancien chef d'état-major Ehud Barak remporte les élections de 1999 et promet de relancer les négociations. En l'absence de ligne politique claire, un appel est lancé en février 2000 par des intellectuels du camp de la paix demandant au Premier ministre de se conformer aux résolutions onusiennes, seul moyen pour que les négociations aient une chance d'aboutir à des accords

concrets. Sous la pression de Clinton, Arafat accepte comme une concession de se rendre à Camp David alors même que Barak a annoncé son intransigeance sur quatre lignes rouges : Jérusalem est la capitale indivisible d'Israël ; la Ligne verte n'existe plus ; maintien de 80 % des colonies ; retour d'aucun réfugié. C'est sur cette base que les négociateurs israéliens présentent une offre prétendument « généreuse ».

Cette offre est refusée par Arafat, et les autorités israéliennes enclenchent un plan de communication préalablement établi, martelant à qui veut l'entendre qu'elles n'ont plus « *de partenaire pour la paix* ». L'argument, massivement relayé dans les médias israéliens, dynamite le camp de la paix. Après une décennie où les travaillistes se sont présentés comme les fers de lance de la paix avec l'OLP et Arafat, la responsabilité de l'échec des négociations mise sur les Palestiniens fait basculer toute une partie de l'opinion publique israélienne dans la résignation et le souhait de ne plus entendre parler des « Arabes ». Un luxe colonial que n'ont pas les Palestiniens.

La majeure partie du camp de la paix suit aveuglément le leader travailliste en accusant Arafat de l'échec. Pourtant, certains journalistes qui ont accès au compte rendu du sommet de Camp David remettent en question la version israélienne. Alors que la gauche anticolonialiste et qu'une partie de l'intelligentsia du camp de la paix tentent de faire entendre un autre son de cloche, la seconde Intifada éclate. Barak et les travaillistes en font le symbole ultime de la duplicité palestinienne et du double langage d'Arafat.

Jusqu'en janvier 2001, différentes initiatives essaient de maintenir l'espoir de paix via des tribunes et des appels. Entre autres exemples, 500 intellectuels et militants du camp de la paix publient un texte de soutien à une tribune d'intellectuels palestiniens plaidant dans *Haaretz* pour une relance de négociations sur la base des résolutions onusiennes.

Du 21 au 27 janvier 2001, les négociateurs se retrouvent au sommet égyptien de Taba et parviennent à des accords sur de nombreuses questions, y compris celle des réfugiés. Dans les faits, tout cela reste suspendu aux nouvelles élections, après que Barak a démissionné de son poste. Celles-ci, prévues en février, permettent au général Ariel Sharon, qui prône l'emploi de la force pour résoudre le « problème palestinien », de l'emporter largement.

### Un morcellement des luttes

Certains intellectuels proches de La Paix maintenant se rallient à Sharon, quand d'autres se déclarent en retraite de toute activité militante. Alors que l'armée israélienne engage la réoccupation de l'ensemble des Territoires occupés, des organisations se forment pour agir par petits groupes d'activistes. *Taayoush* (Coexistence), association arabo-juive créée à la fin de l'année 2000, organise des convois humanitaires vers des villages bouclés par l'armée, ou des

camps d'été pour les jeunes des deux sociétés. *Machsom Watch* se constitue de femmes positionnées aux *checkpoints* pour vérifier qu'aucun abus n'y est imposé aux Palestiniens.

Quelques initiatives ont lieu pour tenter de relancer le camp pacifique. En février 2002, à l'appel des gauches israéliennes, du *Meretz* aux communistes, plusieurs dizaines de milliers d'Israéliens se rassemblent à Tel-Aviv en soutien aux futurs conscrits et réservistes qui refusent de participer à la politique de Sharon.

Entre multiplication des attentats et militarisation des esprits, la société juive israélienne se renferme. Surtout, comme l'affirme la secrétaire générale de La Paix maintenant, Gaby Lasky, ses militants ont une « *sincère incompréhension* » de l'*intifada* résultant de leurs illusions sur Oslo et du fait qu'ils ne connaissent rien à la réalité du quotidien des Palestiniens.

Revenant plusieurs années après sur ces événements cruciaux, Uri Avnery pointait dans l'échec du camp de la paix sa division entre une « aile sentimentale » et une « aile politique ». La première, largement majoritaire, s'engageait pour des questions morales et pour préserver l'image qui était donnée d'Israël. Les Palestiniens leur servaient « d'objet de mise en valeur » et non de partenaires égaux. L'aile politique, dans la lignée de la gauche anticolonialiste, partait d'une prise en compte des aspirations et des espoirs des Palestiniens pour mener vers une « compréhension mutuelle », seule « base pour la coexistence » selon Avnery.

Si le processus d'Oslo a conduit en pratique à l'enfermement des Palestiniens, cette période doit aussi être appréhendée par l'ouverture inédite des deux sociétés. La gauche anticolonialiste était marginalisée par ses liens avec les Palestiniens et perçue par la majeure partie de la société juive israélienne comme des traîtres à la patrie. En reconnaissant la légitimité de l'OLP, les dirigeants israéliens ont normalisé les initiatives et les rencontres entre leurs concitoyens et les Palestiniens. Les années 1990 marquent par exemple une démilitarisation des mentalités avec une baisse notable du souhait des jeunes israéliens à servir dans les Territoires occupés voire à réaliser leur service militaire. Un état d'esprit bien loin de ceux nés dans les années 2000, et qui aux dernières élections ont majoritairement soutenu la droite et l'extrême droite.

Thomas Vescovi, pour le GT formation

#### Bibliographie non exhaustive :

- Avnery, Uri, *Mon frère l'ennemi, Un Israélien dialogue avec les Palestiniens*, Paris, Liana Levi, 1998.
- Vescovi Thomas, *L'échec d'une utopie. Une histoire des gauches en Israël*, Paris, La Découverte, 2021.
- Warschwaski Michel, *Sur la frontière*, Paris, Stock, 2002.

\*voir la 1<sup>re</sup> partie dans le n°84 de *Palestine Solidarité*, page13

# Oui, nous avons le droit de critiquer l'État d'Israël !

« A-t-on le droit de critiquer Israël ? », c'était, déjà, le titre du colloque que nous avons organisé au Sénat en février 2018. Nous pointions les « **insultes, intimidations, pressions, amalgames, délégitimations, accusations infamantes d'antisémitisme** » auxquelles quiconque s'expose lorsqu'il veut contester la politique israélienne, et nous appelions à mettre en œuvre « **six principes pour une expression libre et démocratique sur la question israélo-palestinienne** », avec en bonne place la condamnation du racisme sous toutes ses formes, le refus des amalgames, et la résistance aux pressions et aux intimidations.

**Dans** la période qui a suivi, les attaques n'ont pas manqué, mais nos adversaires ont perdu l'essentiel des batailles qu'ils ont livrées pour tenter de nous faire taire : aucune loi n'est venue assimiler l'antisionisme à l'antisémitisme comme ils le souhaitaient, la résolution parlementaire proposant d'adopter la « définition IHRA » de l'antisémitisme a été dépouillée des « exemples » et donc de sa partie la plus problématique, et les tentatives de rendre pénalement condamnables les appels au boycott ont reçu le coup de grâce avec l'arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme de juin 2020.

Alors, nous aurions gagné ? Malheureusement non. Car il reste à nos adversaires une dernière arme qu'ils utilisent sans modération, c'est celle de l'intimidation. C'est l'« effet glaçant », la peur de se faire accuser d'antisémitisme dès que l'on critique l'État d'Israël et la politique qu'il mène contre le peuple palestinien.

C'est cette bataille contre l'intimidation que nous devons maintenant accentuer. Avec toute la clarté qui est la nôtre, mais et en sachant dénoncer l'action de nos adversaires.

## Restons clairs et soyons fiers de ce que nous sommes

L'antisémitisme, comme les autres formes de racisme, est à l'opposé de toutes les valeurs que nous avons inscrites dans notre charte et que nous défendons quotidiennement. Deux formes de racisme concernent plus directement notre champ d'action : l'antisémitisme, qui est fortement ancré dans l'histoire de notre pays, de l'Affaire Dreyfus au régime de Vichy, et le racisme anti-arabe, qui renvoie à notre histoire coloniale.

L'antisémitisme nous est tellement étranger, que la tentation est forte de simplement l'ignorer. Les rapports annuels de la CNCDDH (la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme), montrent que les préjugés antisémites sont très largement constants dans le temps, et que la situation en Palestine et Israël les font relativement peu évoluer. Mais il a aussi été

reconnu une recrudescence des passages à des actes violents dans les périodes d'agression particulièrement visibles des Palestiniens par Israël, et cela doit nous interpeller.

### SIX PRINCIPES POUR UNE EXPRESSION LIBRE ET DÉMOCRATIQUE

- 1. Le droit de s'exprimer :** Nous affirmons, pour nous-mêmes et nos concitoyens, le droit de nous exprimer sur la question israélo-palestinienne en France, et récusons d'avance toute pression, amalgame, intimidation qui chercherait à nous en empêcher.
- 2. La condamnation du racisme sous toutes ses formes :** Dans ce débat comme dans tous les autres, nous condamnons les discours stigmatisant des personnes ou groupes de personnes sur la base d'une origine ou d'une religion : cela vaut pour l'antisémitisme, le racisme anti-arabe, la judéophobie ou l'islamophobie.
- 3. Le refus des amalgames :** Les analyses et points de vue que nous exprimons sur la politique de l'État d'Israël, sur les idéologies qui l'accompagnent et sur les enjeux qui en dépendent, font partie du libre débat démocratique. L'assimilation de certains de ces points de vue à des formes d'antisémitisme est un amalgame dangereux, difamant, qui mine les fondements de la lutte contre l'antisémitisme et les autres formes de racisme en France. Il est de la responsabilité de tout acteur du débat public, médiatique ou politique de ne pas reproduire, promouvoir ou diffuser des amalgames et de la confusion dans ces domaines, au risque de désinformer l'opinion et d'attiser la peur, la haine et la violence.
- 4. La résistance aux pressions et aux intimidations :** Aucune personne, ni aucun groupe public, n'est légitime pour s'opposer à la liberté d'expression, ou la délégitimer, en revendiquant des intérêts communautaires. Il en est de même des pressions qui pourraient être menées par des États tiers dans le débat français. Les limites à la liberté d'expression sont définies par la loi et encadrées par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme qui protège cette liberté.
- 5. La défense des moyens pacifiques d'agir :** Nous pouvons avoir des avis différents sur la pertinence de l'appel au boycott citoyen, au désinvestissement des entreprises ou aux sanctions mises en œuvre par les États, et cela fait partie du libre débat démocratique. Mais nous nous rejoignons pour estimer que le droit d'appeler à ces moyens d'action doit être protégé, en tant que composante de la liberté d'expression et en tant que moyens pacifiques d'agir vis-à-vis de la politique d'un État.
- 6. Le développement d'un débat libre et démocratique :** C'est sur ces bases que nous souhaitons que le débat sur la question israélo-palestinienne se développe en France. Dans une vigilance absolue vis-à-vis de toute dérive à caractère raciste. Un débat que nous souhaitons voir se libérer des réflexes communautaires. Un débat qui pourra être vigoureux, comme tout débat démocratique sur une question importante, mais qui devra être exempt de toute pression, intimidation, amalgame ou attaque personnelle.

En tant que signataires de ces principes, nous y veillerons. *Verreine Angit (porte-parole de Solidaires), Gérard Aschieri (syndicaliste), Jean-Christophe Altias (directeur d'études à l'École pratique des hautes études - Sorbonne), Clémentine Antain (députée de la Seine-Saint-Denis), Isabelle Arvan (journaliste), Bertrand Badie (professeur des universités à Sciences Po Paris), Pierre Barbarye (grand reporter), Esther Benbassa (secrétaire EELV de Paris, professeur d'université), Pascal Bonifas (géopolitologue), Romy Braunman (médecin, professeur et essayiste), Michel Bronck (mathématicien, université Paris Diderot), François Burgat (politiste), M. Maurice Buttin (président du "Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient" CVPRPO), Pierre Cartier (directeur de recherche émérite au CNRS, IHES, Bures-sur-Yvette), Antoine Carrière-Bon-Guyot (secrétaire honoraire), Jean-Paul Chagnollaud (professeur émérite des Universités), Eric Coquerel (député de la Seine-Saint-Denis), Sylvain Cypel (journaliste), Sonia Deyan-Herzbrun (historienne et philosophe), Gérard de la Pradelle (professeur de droit émérite - Université Paris-Nanterre), Nicolas Dou-Pouillard (chercheur en sciences politiques), Jean-Michel Drevon (secrétaire général de l'Institut de recherche de la FSU), Pascal Durand (député européen), Ivar Ekeland (ancien président de l'Université Paris Dauphine), Xavier Emmanuelli (président-fondateur du Samu social international), Jean-Baptiste Eyraud (Droit au Logement), Patrick Farbiarz (sortir du colonialisme), Olivier Gebuhrer (maître de conférences honoraire en mathématiques), François Gêze (éditeur), Jérôme Gléizes (universitaire et conseiller de Paris), Alain Gresh (journaliste), Serge Grossrak (cofondateur de l'Union des Juifs@Ke.nouveau), Bertrand Heilbrunn (président de l'Association France Palestine Solidarité AFPS), Christiane Hessel, Pierre Khalifa (membre de la fondation Espérance), Camille Lainé (secrétaire générale du Mouvement des Jeunes Communistes MJCF), Lila Le Bas (présidente de l'Union Nationale des Étudiants de France UNEF), Olivier Le Cour Grandmaison (universitaire), Patrick Le Hyaric (directeur de L'Humanité, député européen, membre de la délégation du Parlement européen pour les relations avec la Palestine), René Le Migon (coprésident du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples MRAP), Pascal Laderer (co-animateur de Une Autre Vie six Jours), Jean-Clément Lajfer (député honoraire), Claude Lécuyer (présidente de la Plateforme française des ONG pour la Palestine), Jean-Marc Lévy-Leblond (professeur émérite de l'université de Nice), Gilles Mansueto (historien, collectif "Trop c'est trop"), Sandrine Mansour (historienne), Edouard Martin (député européen), Perrine Oby-Rastgey (Porte-parole du Collectif Juifs Arabes et Citoyens pour la Palestine - CJACP), Raphaëlle Primet (conseillère de Paris), Bernard Ravenel (historien), Gilbert Roger (président du groupe d'amitié France-Palestine du Sénat), Shlomo Sand (historien, professeur émérite à l'université de Tel Aviv), Danièle Simonnet (conseillère de Paris), Pierre Stamboul (coprésident de l'Union Juive Française pour la Paix-UJFP), Marie-Cristine Vergat (députée européenne), Dominique Vidal (journaliste et historien), Louis Weber (syndicaliste, éditeur), Francis Wurtz (député européen honoraire)*

Osons nommer l'antisémitisme, et rappelons que nous le combattons partout où il pourrait interférer avec nos champs d'intervention. Nous mettons une muraille infranchissable face à la mouvance de l'extrême-droite antisémite française, notamment les adeptes de Soral, leurs sites et leurs réseaux sociaux. Nous sommes, dans notre pratique quotidienne, attentifs à nos propres discours et aux réactions que nous pouvons susciter, et nos militants ne laisseront jamais passer une réaction porteuse de préjugés antisémites.

Osons aussi nommer le racisme anti-arabe, rappeler qu'il est systémique en Israël et en Palestine occupée, et que les Palestiniens en sont tous les jours les victimes. Sachons, dans nos pratiques militantes, montrer notre rejet de ce racisme, et notre solidarité avec celles et ceux qui n'osent pas parler de Palestine de peur d'être discriminés. Refusons toute concurrence victimaire, car aucune forme de racisme n'est acceptable, mais n'hésitons pas à nommer chaque racisme par son nom.

Face aux différentes formes de racisme, face aux tentations de repli communautaire, notre combat politique, sur des principes clairs et indépendants de toute appartenance communautaire, n'est certainement pas un problème mais une partie de la solution. Nous sommes clairs dans nos engagements et dans nos pratiques, et nous pouvons en être fiers. Nous avons une base solide pour passer à l'offensive.

## Dénoncer les pompiers pyromanes

Nous rejetons toute désignation globalisante et stigmatisante d'une communauté quelle qu'elle soit : l'acteur de l'oppression du peuple palestinien, c'est l'État d'Israël. Il est hors de question pour nous d'en incriminer « les Juifs », ni même les Israéliens juifs en dehors de leur position politique (par exemple les colons) ou de leurs actes, et encore moins les personnes qui se reconnaissent comme juives ailleurs dans le monde.

Cependant, il faut bien constater que dans cette distinction fondamentale, le pouvoir israélien et les organisations communautaires juives en France ne nous facilitent pas la tâche...

Du côté israélien, la loi État-nation du peuple juif de juillet 2018 donne une valeur constitutionnelle à la suprématie d'un mythique « peuple juif » qui serait détenteur de tous les droits en Israël et Palestine, et promeut la colonisation juive comme une valeur nationale. Les colons qui chassent les Palestiniens de leurs terres se définissent eux-mêmes comme juifs avant d'être israéliens. Cette conception ethno-centrée et suprémaciste de l'État d'Israël prend en otage l'ensemble des personnes qui, dans le monde, estiment avoir une part d'identité juive.

En France, des organisations communautaires juives, et notamment le CRIF, ont entrepris de relayer continuellement la politique israélienne, notamment dans son déni des droits du peuple palestinien. Dans une démarche organisée, notamment depuis la mission donnée au ministère israélien des Affaires stratégiques en février 2016, elles sont parties prenantes d'une entreprise de délégitimation et d'intimidation contre les organisations, les élu-es, ou personnalités, qui osent critiquer l'État d'Israël et sa politique criminelle.

Chaque personne de conscience doit prendre la

mesure du danger que représente une telle politique pour la cohésion de notre société et pour notre vivre-ensemble. Ils se prétendent pompiers, et ils se comportent comme des pyromanes. Les Français qui se sentent une part d'identité juive, même s'ils refusent cette assignation identitaire, devraient réfuter publiquement ces dérives, il faudrait que se lève à nouveau la voix du « pas en notre nom ».

Quant à l'État français, il ajoute à la confusion en acceptant de mêler le pouvoir israélien à la lutte contre l'antisémitisme en France. L'invitation du Premier ministre israélien par Emmanuel Macron en juillet 2017 pour la commémoration de la rafle du Vél d'Hiv, sa déclaration en cette occasion sur l'antisionisme, sont à l'exact opposé de la clarté nécessaire pour une lutte déterminée, en France, contre l'antisémitisme et toutes les autres formes de racisme.

## Face aux tentatives d'intimidation, des succès réels et un combat à continuer

Nous ne sous-estimons pas la puissance que constitue le réseau d'influence pro-israélien en France, et un article y est consacré dans ce dossier. Mais sachons aussi mesurer les succès que nous avons remportés, collectivement et avec nos partenaires.

Qui parle encore de combattre frontalement, voire d'interdire, l'antisionisme ? Qui ose encore contester vraiment le droit d'appeler au boycott et affirmer qu'il est interdit en France ?

Quant à la définition « IHRA » de l'antisémitisme, elle se heurte à de fortes résistances à l'ONU, et si elle est citée dans le plan national français de lutte contre le racisme, aucun de ses « exemples » controversés n'est utilisé ni cité dans ce plan.

Nos adversaires ont voulu empêcher Salah Hamouri de s'exprimer, nous avons réagi dans l'unité après l'annulation de sa première conférence à Lyon. Partout où ses interventions ont été programmées, elles se sont déroulées avec succès, malgré les ingérences souvent grossières de l'ambassade d'Israël et d'organisations communautaires. Nos adversaires n'ont pas d'autre argument que la reproduction servile du narratif israélien.

La constance et la clarté de nos actions, les alliances au sein desquelles nous les menons, sont la réponse essentielle aux tentatives d'intimidation.

Nous devons aussi savoir interpeller plus directement pour leurs actes les soutiens inconditionnels de l'État d'Israël. Ils osent fouler aux pieds le droit international, être complices de l'oppression de tout un peuple, soutenir un gouvernement ouvertement fasciste. Ils sont dangereux pour celles et ceux qu'ils prétendent défendre ou représenter. Ils sont dangereux pour notre idéal démocratique et l'avenir du « vivre ensemble ». Ce sont eux qui ont un sérieux problème à régler, pas nous !

Nous devons les interpeller de manière ciblée, sans nous en prendre aux personnes, ni aux organisations pour ce qu'elles sont, mais pour leurs prises de position et pour leurs actes. Nous devons le faire avec la volonté de changer la donne, ici en France, c'est ce que nous devons à nos amis palestiniens !



BH

# Mots et errements politiques...

« Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde<sup>(1)</sup> » a écrit Camus. Et si c'était en particulier ajouter à l'injustice et à la violence ?

On avait remarqué l'essai du philologue allemand Victor Klemperer, qui après la guerre, reprend des passages de son journal écrit entre 1933 et 1945, concernant le discours nazi. Il le publie en 1947<sup>(2)</sup>, ouvrage traduit en français en 2003<sup>(3)</sup>. « Je me disais : tu écoutes avec tes oreilles et tu écoutes ce qui se passe au quotidien, juste au quotidien, l'ordinaire et la moyenne, l'anti-héroïque sans éclat... » ... Il remarque ainsi que « conformément à son exigence de totalité, le nazisme technicise et organise justement tout ». LTI (*Lingua tertii Imperii*), écrit-il, est « une langue dont la "pauvreté" est la "qualité foncière" ». Les mots y sont martelés. Le 28 juillet 1933, il note : « La répétition constante semble être un effet de style capital dans leur langue ». Tout en elle « devait être harangue, sommation, galvanisation ». Jusqu'au slogan nazi rabâché : « la haine insondable des juifs »<sup>(4)</sup>... C'est à partir de Klemperer que Jean-Pierre Faye a élaboré la notion de langage totalitaire<sup>(5)</sup>.

Eugène Ionesco a décrit des phénomènes analogues dans « Rhinocéros » (1960). Les habitants d'une ville imaginaire sont atteints par une rhinocérinite, et se métamorphosent en rhinocéros, incapables de communiquer, seulement aptes à se mouvoir en troupeaux et à se battre. Métaphore de la montée des totalitarismes (nazisme, fascisme, stalinisme) et de la contagion idéologique.

Toutes proportions gardées, il faudrait faire une telle analyse aujourd'hui, devant les répétitions et glissements inquiétants dans les mots : « valeurs » (« valeurs républicaines »), « terrorisme » et « terroriste » qui font florès, apparition de « ultra » (pour « ultra gauche » et même « ultra centre » !). La répétition *ad nauseam* de l'accusation d'antisémitisme devant toute critique de la politique d'Israël ou la moindre défense des Palestiniens. Le discours politique se verrouille, empêchant tout échange d'idées, forgeant des représentations collectives d'autant plus dangereuses qu'elles ne sont pas conscientes.

L'expression très utilisée de « valeurs républicaines » attire l'attention car elle révèle souvent chez ceux-elles qui l'emploient une volonté d'en changer le sens ! Remarque qui pourrait s'appliquer à l'ajout d'un adjectif au mot « laïcité ». « Ouverte », « inclusive » et *cetera* désigneraient autant de qualités que la laïcité n'aurait pas.

Le mot « antisémitisme » – « antisémite » asséné comme une interdiction d'analyser et de combattre, notamment, l'apartheid israélien, est un autre exemple : l'IHRA (*International Holocaust Remembrance Association*) en a validé une nouvelle définition<sup>(6)</sup>, qu'elle a fini par imposer s'étendant *de facto* à la critique contre Israël, considéré comme « communauté juive » et seulement comme telle, par le coup de force sémantique du lobby israélien. Il faut sortir de ce traquenard qui paradoxalement repose sur le concept raciste de « peuple sémite », terme inventé en 1781 par l'orientaliste allemand August Ludwig Schlözer, qui a bien plu aux nazis. Si le groupe des langues sémitiques existait bien, selon le linguiste Theodor Nöldeke (1836-1930), il n'en est pas de même des peuples sémites, auxquels s'opposerait le fantasmagorique peuple indo-germanique nordique « aryen ».

Le mot « terroriste » qui demande analyse est aussi employé sans cesse par le lobby israélien. Mais pas seulement lui. Dès qu'une critique s'élève contre la pensée dominante, elle encourage l'accusation de « terroriste ». Le phénomène semble s'amplifier. Depuis les attentats vraiment terroristes de septembre 2001 aux États-Unis – qui n'avaient rien à voir avec les Palestiniens –, le terme a été adopté la même année par l'Union européenne qualifiant de « terroristes » des organisations très diverses, et sans en donner les raisons<sup>(7)</sup>; Nathalie Janne relève : « Plusieurs partis palestiniens y figurent, mais à différents titres. ... Trois partis palestiniens, trois types d'inscriptions différents sur la liste. »<sup>(8)</sup> Pour éviter l'effet de cliquet, « La procédure de radiation devrait être plus flexible qu'elle ne l'est aujourd'hui, afin d'éviter d'"enfermer" des organisations sur la liste et de permettre de l'adapter aux objectifs de politique étrangère de l'UE. »

Souvenons-nous de la clairvoyante mise en garde du Général de Gaulle quelques mois seulement après la guerre de 1967 : « Israël organise sur les territoires qu'il a pris, une occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsions, et il s'y manifeste contre lui une résistance qu'à son tour il qualifie de terrorisme ». 27/11/1967 (cité par l'*Atlas des Palestiniens* p.55). Il s'y connaissait en fait de résistance... et de mots ! ■

Jacques Fröchen

(1) Sur une philosophie de l'expression, compte rendu de l'ouvrage de Brice Parain, *Recherches sur la nature et la fonction du langage*, éd. Gallimard, in Poésie 44, n° 17, p. 22.

(2) *Lingua Tertii Imperii. Notizbuch eines philologen*, Berlin-Est, Aufbau Verlag

(3) Victor Klemperer, *LTI, la langue du III<sup>e</sup> Reich*, Paris, Agora, Pocket, novembre 2003

(4) Pour aller plus loin : <http://akrieg.club.fr/crKlemperer96.html>

(5) *Langages totalitaires*, Paris, Hermann, 1972

(6) Voir l'article pages 20 et 21

(7) Voir *Palestine Solidarité* n°81 – juillet 2022, pages 7 et 8

(8) <https://orientxxi.info/magazine/liste-des-organisations-terroristes-quand-l-union-europeenne-s-emmele>, 5286

# Dérives sur les libertés d'expression et attaques des associations

## Les libertés

d'expression, de réunion, d'association constituent un ensemble indissociable représentant l'un des socles indérogables des régimes démocratiques. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 a consacré ces droits en affirmant à l'article 19 que « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression* », et à l'article 20 que « *Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques* ». Ces libertés sont également proclamées dans de nombreux autres textes internationaux, comme la Convention Européenne des droits de l'homme de 1950.

En France c'est la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui a introduit et réglementé la liberté d'association. Cette loi a institué un régime très libéral, en rupture avec les pratiques restrictives antérieures, permettant de former librement, sans autorisation, une association, à charge simplement d'effectuer une déclaration préalable en préfecture si elle entend bénéficier de la capacité juridique lui donnant la possibilité d'agir en justice, de recevoir des dons et de posséder des biens. En 1956 le Conseil d'État a reconnu la liberté d'association comme faisant partie des Principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, et, par une décision rendue le 16 juillet 1971, le Conseil constitutionnel a constitutionnalisé cette liberté en lui conférant également le statut de Principe fondamental reconnu par les lois de la République. C'est dire l'importance du nécessaire strict respect d'une pareille liberté.

### Une liberté menacée

Pourtant cette liberté apparaît aujourd'hui menacée au travers l'adoption de textes législatifs et réglementaires qui en réduisent la portée. Ainsi en va-t-il de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, dite loi séparatisme. Aux termes de cette loi, largement présentée comme justifiée par la nécessité de lutter contre des associations proches d'un islamisme radical, mais avec une rédaction en réalité à caractère très général, il est stipulé que toute association ou fondation qui entend solliciter l'octroi d'une subvention publique doit s'engager, par la souscription d'un

contrat d'engagement républicain, outre à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République, et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». À défaut de souscription et de respect de ces engagements, l'association doit se voir refuser la subvention demandée.

En outre, la liste des motifs de dissolution des associations s'est trouvée complétée et les associations pourront se voir imputer des agissements commis par leurs membres, agissant en cette qualité, ou des agissements directement liés à leurs activités.

Cette loi du 24 août 2021 a elle-même été suivie du décret prévu, pris le 31 décembre 2021, relatif au contrat d'engagement républicain. Ce contrat, qui n'a rien d'un contrat puisqu'il est imposé et non négocié pour les associations souhaitant demander une subvention, contient des obligations encore plus contraignantes que celles figurant dans la loi. En effet, alors que celle-ci faisait mention de trois engagements, le décret en comporte sept, dont celui n° 1 relatif au respect des lois de la République rédigé en des termes spécialement préoccupants au regard de la liberté associative, à savoir : « *Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la*

*République.* » Le décret reprend aussi en l'aggravant la disposition de la loi sur la responsabilité des membres eux-mêmes de l'association en prévoyant que celle-ci doit veiller à ce que le contrat d'engagement républicain « *soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles* », dont les manquements, dès lors qu'ils agissent en cette qualité, ou « *tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association* », sont imputables à l'association « *dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient* ».



Patrick Baudouin, président de la LDH

## Un dévoiement de la notion d'association libre

La simple lecture de pareilles dispositions en montre la dangerosité tant elles sont constitutives d'obligations au périmètre incertain, et laissant la porte largement ouverte aux interprétations, y compris les plus restrictives et répressives. Lorsqu'il est fait référence à l'engagement de ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses, le danger se profile aussitôt de voir se dessiner une lecture idéologique des obligations formulées en fonction de l'orientation politique des collectivités qui seront sollicitées pour l'octroi des subventions. Lorsqu'il est fait mention, dans des termes très généraux, de la nécessité de ne rien entreprendre qui puisse être de nature à porter atteinte à l'ordre public, la voie est ouverte à la mise en cause des actions de nombreuses associations au regard de la marge d'appréciation, bien connue des juristes, quant à la définition de la notion d'ordre public. Une autre difficulté tient à la détermination très extensive des personnes dont les « manquements » seront susceptibles d'impacter l'association elle-même. De façon plus générale, la loi comme le décret reposent sur une philosophie qui constitue un dévoiement de la notion même d'association libre en établissant un lien mécanique entre attribution de subventions et souscription d'engagements similaires à ceux exigés dans le cadre des fonctions ou missions relevant du service public : or, une association indépendante n'est pas dans cette mouvance.

## Des inquiétudes légitimes

Les légitimes inquiétudes soulevées à l'occasion de la parution du décret du 31 décembre 2021, qui est certes frappé d'un recours en annulation devant le Conseil d'État à l'initiative de nombreuses organisations, se sont rapidement trouvées confortées par le comportement de diverses collectivités qui en ont utilisé les dispositions pour accentuer de façon arbitraire une sélectivité, basée sur des considérations politiques ou idéologiques, dans l'attribution des subventions aux associations domiciliées dans leur sphère territoriale. Ainsi en va-t-il pour l'association Alternatiba Poitiers, laquelle a vocation de sensibiliser sur son territoire à la question du réchauffement climatique, à la défense de l'environnement et à la justice sociale, et qui a organisé au mois de septembre 2022 deux journées d'ateliers consacrés chacun à une thématique, dont l'un dédié à la désobéissance civile. Alors que la mairie de Poitiers et la communauté d'agglomération du grand Poitiers avaient accordé des subventions respectivement de 5 000 € et 10 000 €, le préfet de la Vienne a demandé le retrait de ces subventions au motif que l'organisation d'un atelier de désobéissance civile contrevenait aux engagements mentionnés dans le contrat d'engagement républicain. Devant le refus qui lui a été opposé, le Préfet a saisi le tribunal administratif de Poitiers aux fins d'annulation des subventions, ce qui a conduit de nombreuses associations, dont la Ligue des droits de l'homme, à intervenir volontairement à cette procédure, en cours, pour faire valoir l'absence de toute violation de la loi, étant observé que l'atelier critiqué, qui s'est effectivement tenu, n'a donné lieu à aucun débordement.

## Dérives liberticides

Ce cas emblématique est l'illustration d'une certaine dérive liberticide de remise en cause de la liberté d'association. Un autre exemple de cette volonté du pouvoir d'exercer un contrôle sur les associations au moyen notamment de l'octroi des concours financiers a été donné par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. Répondant à la question d'un parlementaire, il a estimé, par un propos constitutif d'une menace à peine voilée, qu'il y avait lieu d'examiner de près les subventions accordées à la Ligue des droits de l'homme au regard des actions qu'elle a pu mener. Loin de désavouer son ministre, Madame Élisabeth Borne a elle-même surenchéri en affirmant qu'elle ne comprenait plus certaines positions de la Ligue et en citant à l'appui de prétendues « ambiguïtés » vis-à-vis de l'islamisme radical. Une telle atteinte au droit associatif est révélatrice d'une dérive autoritaire particulièrement préoccupante lorsque l'on sait que la plupart des associations, et pas seulement bien sûr la Ligue des droits de l'homme, dépendent de l'attribution de subventions pour leur fonctionnement et leur existence même. Il s'y ajoute la mise en œuvre ou la programmation de décisions de dissolutions, tout aussi inquiétantes, d'autant plus qu'il s'agit de mesures purement administratives, hors contrôle du juge judiciaire, et susceptibles seulement de recours devant la juridiction administrative.

Cette situation critique au niveau des libertés d'expression, de réunion et d'association, n'est pas seulement dénoncée par les organisations nationales de défense des droits de l'Homme. À titre d'exemple, ce sont sept experts rapporteurs spéciaux des Nations Unies dans ce domaine des libertés qui ont récemment exprimé leurs inquiétudes à la suite notamment des manifestations contre la réforme des retraites, à l'occasion desquelles ils fustigent d'abord le manque de retenue dans l'usage de la force par les policiers et gendarmes à l'encontre de membres de la société civile manifestant de façon pacifique. Ils appellent ainsi les autorités françaises à entreprendre un examen complet des stratégies et pratiques en matière de maintien de l'ordre, et à respecter les obligations de la France afin de protéger les manifestations pacifiques, ainsi qu'à promouvoir la liberté d'association. Ils font état de leur préoccupation concernant le recours à une rhétorique criminalisante et stigmatisante des défenseurs des droits humains et de l'environnement de la part du gouvernement, rappelant de façon bienvenue que : « *Le droit de réunion pacifique est un droit fondamental qui forme le socle même des systèmes de gouvernance participatifs fondés sur la démocratie, les droits humains, l'État de droit et le pluralisme* ». C'est bien en effet tout simplement le respect de l'État de droit qui est en jeu. ■

**Patrick Baudouin**

*Avocat – Président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)*

# Lobbys or not lobbys?\*

**Un lobby est un groupe d'intérêt, de pression, d'influence ; un groupe de personnes qui promeut et défend des intérêts, par des pressions ou une influence sur des individus ou des institutions.**

On peut s'accorder pour estimer que ces dernières années, la pression des influenceurs pro-israéliens s'est accentuée, avec la volonté de délégitimer les partisans de la Palestine et de faire taire toute critique d'Israël.

Propos recueillis lors d'un entretien avec Jean Stern<sup>(1)</sup>, qui a publié sur la question :

## I Lobbys pro-israéliens ou lobbys sionistes ?

Aujourd'hui, les pro-israéliens le sont sur des thématiques qui ne sont pas directement liées au sionisme historique ou aux raisons liées à la création d'Israël 48. Les acteurs essentiels des lobbys le sont sur des thématiques stratégiques et politico-religieuses. Actuellement, au cœur du discours des partisans du lobby France-Israël, il y a d'abord le combat mondialisé contre le supposé terrorisme et l'islam radical. Ce présupposé idéologique fournit un cadre dans lequel Israël est présenté comme le bras avancé et « heureusement » armé, d'un point de vue occidental. Cette vision a pour première conséquence essentielle de faire disparaître la Palestine.

Or oublier la Palestine revient à construire un récit alternatif qui transforme le combat initial sur la question coloniale et le respect du droit international, pour le faire passer pour un combat idéologique contre l'islam politique et pour la défense de l'occident.

## I La spécificité française du lobby pro-israélien

La France a des caractéristiques propres dans son rapport à Israël et le lobby pro-israélien ne s'organise pas de la même façon que dans d'autres pays européens ou aux États-Unis.

L'objectif du lobby pro-israélien en France reprend l'oubli de la Palestine... Ce qui a sur la scène politique française des conséquences tragiques, puisqu'on voit des acteurs de la scène politique, comme Aurore Bergé, « patronne » des députés macronistes et Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, défenseurs de la laïcité la plus rigoureuse, voler au secours d'un État d'essence religieuse, qui se définit depuis 2018 comme l'État-nation du peuple juif.

Mais le lobby franco israélien se situe aussi dans le cadre de la mondialisation des élites, où existent des personnes vivant entre deux pays. Pour des raisons politiques, sociologiques, économiques, leur nombre augmente entre la France et Israël.

Une des incarnations de ce lobby franco israélien est Meyer Habib qui navigue entre deux résidences. Il commence sa carrière au CRIF, institue en 2003 les « 12 heures pour Israël », où se retrouvent 50 000 participants et à la tribune

Sarkozy, Hollande et Royal – donc deux des figures principales de la gauche de l'époque –, Bayrou et Netanyahu (déjà Premier ministre de droite « extrême »). Il met au cœur du CRIF la défense inconditionnelle d'Israël. Aujourd'hui il vient d'être réélu député des Français de l'étranger, dans une circonscription dominée par Israël.

Au total, environ 100 000 personnes vivent une partie du temps en France et l'autre en Israël.

On peut séparer cette communauté en deux groupes : celui des retraités, installés sur la côte, souvent très à droite, peu impliqués, ce sont des harceleurs potentiels ; le second groupe vit dans les colonies, plus jeune, plus engagé idéologiquement à l'extrême droite. Depuis une vingtaine d'années, de plus en plus de Français s'installent dans les colonies.

## I Le poids du lobby pro-israélien et son organisation en France

Les groupes d'influence et les organisations sont peu nombreuses et emploient peu de salarié.es, en comparaison des États-Unis où ils sont des centaines à construire des campagnes, avec d'ailleurs moins de succès qu'auparavant.

Ce sont de « petites » structures : CRIF, *ELNET*, *American Jewish Committee (AJC)*. Des organisations dont le but principal n'est pas de s'adresser à la majorité de l'opinion publique ou à la rue, mais de toucher les élites – une spécificité du lobby pro-israélien à la française. Il vise les élu-es, la sphère économique, ou les relais d'opinions, massivement les journalistes.

Le CRIF, bascule au tournant des années 2000. Avant, il assurait la représentation des juifs de France, se voulait la tête de pont du dialogue israélo-palestinien, parfois assez critique de la politique d'Israël, tenant un rôle de vigie morale sur la colonisation, les accords d'Oslo – en 1980-90 son président reçoit officiellement Yasser Arafat – ; aujourd'hui au contraire son but est d'influencer des relais très ciblés. Sa vingtaine de salarié.es en fait une structure modeste, fonctionnant à l'événementiel, ce qui a ses limites.

Les organisations internationales, européenne pour *ELNET* et américaine pour *AJC*, qui ont des bureaux de représentation à Paris, sont nourries du travail du ministère des Affaires stratégiques israélien, dont le rôle majeur est de faire basculer les opinions en construisant une narration alternative favorable à Israël partout où elle est défavorable, et de renforcer des phénomènes d'opinion.

*ELNET* c'est quatre salariés à Paris. L'organisation a été créée il y a près de 20 ans lorsque le soutien d'Israël est devenu central. L'*American Jewish Committee* c'est quatre/cinq personnes.



Jean Stern

Leur objet principal est d'organiser des rencontres, colloques ou séminaires... et surtout des voyages. Elles font chaque année de nombreuses invitations à l'attention de député-es, de maires de grandes villes pour *ELNET* et plus particulièrement de journalistes et d'acteurs d'influence pour *AJC*.

Le lobby pro-israélien a renoncé à convaincre directement l'opinion publique en France, comme en Belgique et en Espagne, les sondages le montrent depuis une trentaine d'années, elle y est favorable aux Palestiniens et à la critique d'Israël. Cependant cette opinion est maintenant comme tétanisée par la crainte, si elle s'exprime, de devoir faire face à l'accusation d'antisémitisme depuis la criminalisation de tout discours critique (particulièrement en France et phénomène en cours en Allemagne).

Pour faire évoluer le discours sur les Israéliens, le lobby vise les maires des grandes villes, les parlementaires. Cherchant à faire adopter des résolutions, contre l'antisémitisme, pour faire interdire ou condamner des personnalités pro-palestiniennes françaises... Il accompagne des leaders d'opinion inconditionnels d'Israël quelles que soient les circonstances, au-delà même de la position officielle de la France. Ainsi la demande de transfert de la capitale à Jérusalem a obtenu des soutiens de poids. Ou à propos des conférences de Salah Hamouri les positions divergentes de deux ministres : Darmanin à la posture pro-israélienne qui le qualifie de « terroriste » et de « triste personnalité » à faire taire, quand Catherine Colona dit qu'il a purgé sa peine, qu'il est citoyen français, qu'il peut donc s'exprimer dans le cadre de la République.

Ainsi, le succès du lobby franco israélien est que le travail pour faire taire la réalité palestinienne est réalisé par des personnes qui gravitent à l'intérieur des rédactions, des partis politiques et des sphères d'influence, où la réflexion et le débat critique n'a plus lieu. Ainsi sur l'apartheid – une question où le lobby est à l'affût –, il n'a quasiment plus besoin de se manifester, Aurore Bergé, Éric Ciotti, le Printemps républicain ou le parti socialiste se suffisant à eux-mêmes... Le groupe d'amitié France-Israël est le deuxième plus important de l'Assemblée (après France-États-Unis).

C'est un grand succès à mettre au crédit des agents d'influence et non directement des lobbys.

### ■ Le problème médiatique

Il y a de moins en moins de journalistes présents en Israël, à Jérusalem. Pas de correspondant français à Ramallah. Beaucoup moins d'informations nous parviennent. Pas de contre-récit. Ce point est fondamental. On constate qu'il devient très difficile, voire impossible de critiquer Israël, ce qui n'était pas le cas il y a une dizaine d'années. Les voix critiques françaises s'autocensurent. Il faut briser la chape de plomb du discours médiatique. Comment mener le chantier d'une contre-offensive ?

### ■ Le rôle des réseaux sociaux.

Une activité typiquement menée par la communauté franco israélienne qui gère des comptes « bidon », créés pour impressionner et intimider, mais qui peuvent aller jusqu'à des menaces de mort ! Pas de « bureau politique », de consignes pour harceler, stigmatiser l'un ou l'autre. Mais des leaders d'opinion, abreuvés par des médias de pure propagande qui donnent le tempo. Ce sont des individus autonomes qui n'appartiennent pas à un lobby. Pourtant, très organisées, leurs initiatives sont bien relayées, généralement par des très proches de l'extrême droite, dans les deux pays.

Quoi qu'en disent les lobbys, ne laissons pas faire d'amalgame et rappelons la Palestine !

En ce qui concerne le racisme et l'antisémitisme, il faut clairement faire appliquer la loi.

Mais critiquer Israël, son gouvernement, une armée, c'est un droit. Et le devoir de la France, malgré tout. Sur ce plan, le lobby n'est ni échec ni mat.

Propos recueillis  
par Mireille Sève



\*Reprise détournée du titre d'un article de Jean Stern. Orient XXI janv 2021

Jean Stern est journaliste et fait partie du comité de rédaction d'Orient XXI. Il a collaboré à *Libération*, *La Tribune*, *La Chronique d'Amnesty International*, ou encore à de *l'Autre côté*, la revue de l'UJFP. Ses dernières publications :

- *Les patrons de la presse nationale : Tous mauvais*, La fabrique éditions, 2012 (ISBN 978-2358720373)
- *Mirage gay à Tel Aviv*, Montreuil, Libertalia, mars 2017 (ISBN 9782918059998)
- *Canicule : En souvenir de l'été 2003*, Montreuil, Libertalia, août 2020, (ISBN 9782377291519)

# Histoire d'une manipulation

**L'histoire de la définition « IHRA »<sup>(1)</sup> (Institut pour la mémoire de l'Holocauste, fondé en 1998) de l'antisémitisme est déconcertante. Elle montre comment l'obstination de lobbyistes virulents est parvenue à faire peser l'anathème d'antisémitisme sur la critique de la politique d'Israël. C'est l'histoire d'une instrumentalisation éhontée, d'un projet de déstabilisation de l'opinion publique, soutenus par une mauvaise foi sans faille.**

« L'anti sémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut être exprimée comme de la haine envers les Juifs. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et/ou leurs biens, contre les institutions communautaires et les institutions religieuses juives ». Telle est la définition d'abord adoptée en 2016 par l'IHRA, puis par la plupart des pays occidentaux.

En février 2019, dans un article intitulé *Comment Israël manipule la lutte contre l'antisémitisme* publié par Orient XXI, D. Vidal et B. Heilbronn écrivaient « Vu de loin, tout cela n'a guère de sens et ne serait peut-être pas si grave ? Ce serait oublier que

cet exemple qui ne vise, en fait, qu'à distiller la crainte. Car comme le précise D. Vidal, « en tant que journaliste depuis 1973, je constate [...] que les confrères et les consœurs ont peur ».

**L'HISTOIRE DE CETTE MANIPULATION** commence dans les dernières années de la seconde Intifada, en 2003/2004. Alors que de vieilles questions sur la légitimité du sionisme sont ravivées, il devient urgent de les étouffer. Quelques universitaires israéliens se mettent au travail autour de l'historienne Dina Porat. Leur objectif : ouvrir un contre-feu aux critiques adressées à Israël pour son recours à la force meurtrière face aux Palestiniens. Pour Nathan Thrall, analyste de l'*International Crisis Group* basé à Jérusalem, le but de Porat est de créer « une nouvelle définition de l'antisémitisme qui assimilerait les critiques contre Israël à la haine des juifs ». (*The Guardian* du 14/08/18). Dès

lors, comment remanier les définitions officielles ? « L'astuce » consistera à associer à ce qui est qualifié de « définition de travail » (*sic*) une série d'exemples qui reviennent, de fait, à interdire toute critique d'Israël. Présenté une première fois en 2005 à l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), le texte est rejeté comme trop partisan. La démarche inspire cependant dès 2008 le département d'État américain pour qui désormais le point de vue selon lequel Israël devrait être un État de tous ses citoyens, avec des droits égaux pour les Juifs et les non-Juifs devient une forme de délégitimation et donc d'antisémitisme. Pourtant, l'équipe de lobbyistes reste frustrée par l'incapacité du projet à gagner plus de terrain. Ils devront attendre jusqu'en 2015. La tâche est alors confiée à Mark Weitzman et la cible est l'IHRA. Après un premier échec, le texte initial de 2005 est adopté en mai 2016, pour devenir une « définition opérationnelle juridiquement non contrai-

gnante de l'antisémitisme ». Le processus s'accélère alors : dans les mois suivants, le Royaume-Uni et l'Autriche l'adoptent. En décembre 2018 le Conseil de l'Europe « invite les États membres qui ne l'ont pas encore fait à approuver » le document. En France, il est voté à l'Assemblée nationale en novembre 2019. Le résultat est très médiocre : 154 pour, 72 contre et 43 absentions. Sur un total de 577 députés, 308 n'ont pas pris part au vote. Il faut par ailleurs souligner que cette adoption étriquée ne fut acquise qu'à la condition expresse que les « exemples » soient exclus.

nous n'avons pas affaire à un outil de contrainte juridique, mais à un outil de propagande et d'intimidation ». Car cette définition anodine ne sert en fait qu'à introduire une série d'exemples présentés comme « pédagogiques ». La plupart permettant de cadenciser toute critique de la politique israélienne. Ainsi « Faire preuve d'un double standard en exigeant [d'Israël] un comportement qui n'est attendu ni requis d'aucun autre pays démocratique » est une formule souvent reprise dans de fausses allégations d'antisémitisme, prouvant à quel point la subjectivité empoisonne



Bruxelles 2021 : manifestation contre l'antisémitisme – le vrai

Le sort de ces exemples – dont plus de la moitié est susceptible d’interprétations abusives – est particulièrement révélateur : dès 2016, l’AG de l’IHRA les rejette. En 2018, l’UE n’inclut la définition qu’à la condition qu’ils soient retirés. Il en sera de même pour la plupart des pays. En France, le Conseil national consultatif des droits de l’Homme met en garde contre l’adoption de cette définition, tandis qu’aux États-Unis l’ensemble des groupes juifs progressistes du pays se prononce contre. De son côté l’auteur du texte initial, Kenneth Stern, déclare devant le Sénat américain qu’il est effaré de l’utilisation qui en est faite pour attaquer la liberté d’expression. Pourtant, malgré ces réfutations massives, les exemples continuent à être manipulés par les partisans d’Israël qui appliquent une stratégie cynique et délibérée d’intimidation contre de nombreuses initiatives de soutien aux droits humains.

**EN JUIN 2023**, le Centre européen de soutien juridique (ELSC) publie un rapport inquiétant sur la *Violation des droits à la liberté d’expression et de réunion dans l’Union européenne [...] par le biais de la définition de travail de l’IHRA*<sup>(1)</sup>. À partir du recensement de plusieurs centaines d’incidents entre 2017 et 2022, il démontre que la définition, bien que prétendument « non contraignante », est interprétée et utilisée comme s’il s’agissait d’une loi ! Les défenseurs des droits des Palestiniens qui sont pris pour cible subissent toute une série de conséquences injustes et préjudiciables, notamment la perte d’emploi et l’atteinte à la réputation. Phénomène particulièrement fréquent au Royaume-Uni où dans plus de 200 établissements d’enseignement supérieur, la définition fait désormais partie des procédures disciplinaires relatives à l’antisémitisme. Le ELSC demande donc instamment à l’UE et aux États membres de consulter les spécialistes de l’antisémitisme et les défenseurs des droits de l’Homme, exclus et mis à l’écart jusqu’à présent par la Commission européenne, pour remédier à cette dérive effrayante.

**RESTE UNE QUESTION ESSENTIELLE :** en quoi ce terrorisme de la pensée fait-il reculer l’antisémitisme ? Ne produit-il pas plutôt son contraire ? Car lutter contre ce fléau, c’est justement dénoncer sans faiblir l’iniquité et l’injustice... en rendant hommage à une culture juive qui, en dépit d’Israël, contribue depuis si longtemps au développement des démocraties et au respect des droits humains dans le monde. Il existe pourtant une alternative particulièrement pertinente face à cette indigence à courte vue, c’est la « Déclaration de Jérusalem sur l’Antisémitisme <sup>(2)</sup> » (JDA) proposée en mars 2021 par plus de 200 universitaires du monde entier, spécialistes de l’antisémitisme. « Une initiative qui a vu le jour à Jérusalem » et qui considère que « la définition de l’IHRA n’est pas claire sur des points essentiels et qu’elle est largement ouverte à différentes interprétations, elle a semé la confusion et suscité la controverse, affaiblissant ainsi la lutte contre



Une gravure antisémite consternante du XIX<sup>e</sup> siècle

l’antisémitisme ». C’est pourquoi la « JDA » propose une nouvelle définition très concise dans laquelle chaque mot est pesé : « L’antisémitisme est une discrimination, un préjugé, une hostilité ou une violence à l’encontre des Juifs en tant que Juifs (ou des institutions juives en tant que juives) ». Viennent ensuite une série d’exemples – fruits d’un large débat contradictoire - ils visent à clarifier ce qui est antisémite mais aussi ce qui ne l’est pas. À propos d’Israël et de la Palestine, en voici quelques-uns : est « à première vue antisémite » le fait de « tenir les Juifs comme collectivement responsables de la conduite d’Israël » ou de « supposer que les Juifs sont nécessairement plus loyaux envers Israël qu’envers leur pays ». Viennent ensuite des exemples qui « à première vue, ne sont pas antisémites (que l’on approuve ou non l’opinion ou l’action) » : « soutenir des arrangements qui accordent une égalité totale à tous les habitants entre le fleuve et la mer ». Par ailleurs, « même si c’est controversé, il n’est pas antisémite, en soi, de comparer Israël à d’autres cas historiques, y compris le colonialisme de peuplement ou l’apartheid. »

Grâce à ces travaux, il redevient clair que le sionisme n’est pas le judaïsme et que l’antisionisme n’est pas l’antisémitisme. On peut donc s’étonner que le profond respect des droits humains qui caractérise cette démarche assainie ne rencontre pas plus d’écho. À moins bien sûr qu’un tel changement d’approche ne dépende en fait que des coteries et des jeux d’influence. Pour autant, jusqu’où peut-on accepter que la manipulation triomphe ? ■

Bernard Devin

(1) disponible sur le site de l’ELSC : [https://res.cloudinary.com/elsc/images/v1685978238/The-Practice-of-Suppressing-Palestinian-Rights-Advocacy-FINAL-PP/The-Practice-of-Suppressing-Palestinian-Rights-Advocacy-FINAL-PP.pdf?\\_i=AA](https://res.cloudinary.com/elsc/images/v1685978238/The-Practice-of-Suppressing-Palestinian-Rights-Advocacy-FINAL-PP/The-Practice-of-Suppressing-Palestinian-Rights-Advocacy-FINAL-PP.pdf?_i=AA)

(2) <https://www.france-palestine.org/La-Declaration-de-Jerusalem-sur-l-Antisemitisme>

# Jusqu'où peut-on contester Israël de l'intérieur ?

**On peut critiquer les politiques menées par le gouvernement ; pour preuve les manifestations massives où des Israélien-nes s'élèvent contre le projet de refonte judiciaire. Le gouvernement a finalement dû suspendre (provisoirement ?) son projet. En revanche la contestation de la politique menée envers les Palestinien-nes s'est peu exprimée dans la rue. Pire, le 3 juin près de 1 000 manifestant-es ont reçu l'interdiction de rejoindre la « grande » manifestation.**

**En Israël** tout ce qui pourrait rendre visible la Palestine, dénoncer la colonisation, ou le régime d'apartheid est systématiquement bloqué ou attaqué...

universités israéliennes : l'une stipulant que les citoyens palestiniens des universités et collèges israéliens seront exclus des institutions académiques s'ils hissent le drapeau palestinien ou manifestent leur soutien à la résistance palestinienne<sup>(1)</sup>. Une autre imposant une taxe de 65 % sur les dons des États étrangers aux ONG à but non lucratif, qui affecterait de nombreux groupes israéliens de défense des droits humains.

## Attaques contre les ONG

En 2016 déjà, les ONG *B'Tselem* ou *Breaking the silence* étaient menacées, accusées de soutien au terrorisme... En vertu de la loi contre le soutien au Boycott, Désinvestissement Sanction (BDS)<sup>(2)</sup>.

Aujourd'hui *HaMoked*<sup>(3)</sup> fait l'objet d'attaques de groupes ultranationalistes alliés au gouvernement. À deux reprises en avril, *Channel 14 News* a diffusé un « reportage après infiltration » qui présente l'ONG comme un soutien au terrorisme. « Il s'en faut de peu pour que le meurtre de Juifs devienne quelque chose de légitime. C'est de la folie et l'État d'Israël doit agir contre cela » déclare Gilad Ach, directeur général d'Ad Kan, ONG de droite qui a « enquêté » et révèle qu'*HaMoked* vit de fonds étrangers.

D'une façon générale, le gouvernement et ses alliés s'efforcent de faire taire les organisations de défense des droits humains, en même temps qu'ils font des propositions de modifications du système judiciaire israélien. Le but : paralyser toute opposition à leur programme d'annexion et d'apartheid. Le moyen : couper les financements étrangers.

## Création artistique ou propagande ?

Du côté du cinéma, depuis octobre 2018, une loi relative au financement et à la sélection des films dans l'industrie cinématographique israélienne encourage la lecture des scénarios avant de décider lesquels méritent un financement ; comprendre, « ceux qui reflètent les valeurs de la société israélienne », selon Miri Regev, ministre de la Culture de l'époque. « En Israël, il y a un grand débat avec le ministère de la Culture de ce gouvernement, un très mauvais gouvernement, qui pense que la culture est de la propagande », avait alors déclaré Amos Gitai.



Manifestation en Israël

## Une évolution du cadre légal toujours plus contraignant

Ainsi, en mai, un projet de loi visant à interdire le déploiement du drapeau palestinien a fait l'objet d'une lecture préliminaire à la *Knesset*. Un autre projet propose de réintroduire le contrôle du *Shin Bet* sur les enseignants et les directeurs d'école arabes, il est adopté en lecture préliminaire<sup>(1)</sup>. Enfin, Yariv Levin ministre de la Justice, informe les juges actuels et futurs qu'ils doivent être prêts à prendre les mesures nécessaires pour empêcher que « les Arabes achètent des appartements dans les villes juives », renforçant la ségrégation et le pouvoir des comités d'admission, qui peuvent déjà d'autoriser l'installation des « habitants convenables ».

Deux lois sont en projet, bien qu'actuellement bloquées suites aux pressions exercées par les USA, l'Union européenne et les

## Chercheur-es, historien-nes, universitaires doivent être politiquement corrects!

Les « nouveaux historiens »<sup>(4)</sup>, constituent un courant universitaire qui émerge de façon polémique à la fin des années 80 au moment de l'ouverture d'une partie des archives publiques. Ils payent cher leur remise en question des fondements du roman national qui ébranle les mythes fondateurs. Leurs publications ont soulevé oppositions, violences et polémiques au début des années 2000. Ilan Pappé en a fait les frais et a fini par quitter Israël en 2007 pour poursuivre ses travaux. « ... dans une ambiance non hostile, dans des universités où on ne vous traite pas comme un pestiféré, quelqu'un qu'on doit tenir à distance. Je suis un historien [...] pourtant je suis attaqué continuellement [...] C'est ma critique du sionisme qui tape sur les nerfs de ceux qui m'attaquent ». On le retrouve en soutien de Teddy Katz, victime d'attaques universitaires et judiciaires à la suite de sa thèse de doctorat d'histoire, présentée à la fin des années 1990 à l'université de Haïfa. Celle-ci prouvait qu'un massacre avait été commis par les forces israéliennes dans le village de Tantura en mai 1948. Après avoir obtenu une note de 97/100 reconnaissant la qualité de son travail, la publication d'un article en janvier 2000 dans *Maariv* débouche sur une attaque en justice : une association d'anciens combattants lui intente un procès en diffamation, un nouveau comité universitaire disqualifie la thèse ; condamné à se dédire, sa carrière universitaire en fut définitivement ruinée, ainsi que sa santé<sup>(5)</sup>.

## Des jeunes osent aller à l'encontre de l'institution militaire

En Israël, l'armée est l'un des piliers de la société. Alors que l'objection de conscience est interdite aux hommes et juste tolérée pour les femmes, les *refuzniks*, un mouvement minoritaire, ne veulent pas servir dans l'armée alors que le service est obligatoire. Le mouvement naît en 1979 quand vingt-sept lycéens écrivent au ministre de la Défense qu'ils refusent de servir dans le territoire occupé. En 2004 ils sont qualifiés par le président du tribunal de « pires criminels » parce que « coupables d'un crime idéologique ». De nombreux *refuzniks* sont condamnés à la détention dans des prisons militaires pour une année, pourtant le mouvement s'accroît. Chaque année, malgré la politique du gouvernement, ils sont plusieurs dizaines, voire centaines (l'armée ne communique aucun chiffre), à s'opposer à ce qui va de soit pour la majorité de la société, se fermant ainsi les portes d'un certain nombre de métiers.

## La stigmatisation de celles et ceux qui résistent

Ainsi Jonathan Pollak, israélien, « citoyen du monde » et défenseur des droits humains, est arrêté le 6 janvier 2020 dans les locaux du journal *Haaretz* où il travaille. Plus tard, il déclarera qu'une quinzaine d'officiers étaient présents ! Emprisonné plusieurs jours, il est accusé d'avoir agressé des soldats et des agents de la police aux frontières lors de manifestations pacifiques en Cisjordanie, c'est-à-dire d'avoir manifesté au côté de Palestiniens. Les « charges » retenues viennent relayer les attaques judiciaires portées contre lui par l'organisation d'extrême-droite *Ad Kan* (encore elle), qui cible systématiquement



Manifestation de *Refuzniks* proclamant « nous refusons d'être des criminels de guerre »

les organisations israéliennes opposées à la colonisation et à l'occupation.

Autre exemple, la campagne menée jusqu'à l'expulsion contre Omar Shakir. Directeur de recherches sur Israël et la Palestine à *Human Rights Watch*, l'américain a dû quitter le territoire israélien fin 2019 après une longue bataille judiciaire. Embauché en juillet 2016, une série d'obstacles se sont dressés sur sa route :

« En principe, il faut deux mois pour obtenir un permis de travail. Moi j'ai mis huit mois », raconte-t-il. En avril 2017, une association porte plainte contre lui, l'accusant de soutenir la campagne internationale BDS contre la colonisation du territoire palestinien<sup>(2)</sup>. En mai 2018, son permis de travail est révoqué, il conteste la décision devant la Cour suprême, ainsi que la constitutionnalité de la loi de 2017 qui empêche l'attribution de visas ou de permis de résidence à des ressortissants étrangers qui appelleraient au boycott. Le 5 novembre 2019, la Cour suprême valide la décision, faisant de lui le premier expulsé en vertu de la loi de 2017. « Mais s'attaquer à moi est plus intelligent », reconnaît-il. « Cela permet aux autorités d'affirmer qu'elles n'ont pas de problème avec HRW, seulement avec son directeur ». « Je ne me souviens pas d'une autre démocratie ayant bloqué l'accès à un chercheur de *Human Rights Watch* », a déclaré Kenneth Roth, le directeur de l'ONG.

D'une façon générale, les organisations israéliennes de défense des droits humains s'exposent à être accusées de calomnie, de discréditer l'État ou l'armée, à se voir imposer des contraintes onéreuses qui pèsent sur leur mission. Et les défenseurs des droits des Palestiniens se voient imposer des restrictions de déplacement, ou reçoivent des menaces de mort... Israël, une démocratie liberticide ? ■

Mireille Sève

(1) Source (H Mattar +972).

(2) En 2011, les autorités israéliennes adoptent une loi autorisant les particuliers à engager des procédures judiciaires et à réclamer des dommages et intérêts à quiconque appelle publiquement à des boycottages d'Israël, lesquels sont définis pour inclure les boycottages des colonies. En mars 2017, un amendement à la loi régissant l'entrée sur le territoire, habilite les autorités à refuser l'entrée dans le pays aux activistes qui appellent publiquement au boycottage d'Israël ou se sont engagés à y participer.

(3) *HaMoked* : organisation de défense des droits de l'Homme israélienne, fondée pour aider « les Palestiniens soumis à l'occupation israélienne qui cause des violations graves et continues de leurs droits ».

(4) Pour les plus connus : Simha Flapan, Benny Morris, Tom Segev, Ilan Pappé et Avi Shlaim, Slomo Sand.

(5) cf le film documentaire d'Alon Schwartz *Tantura* (voir l'article de *Palestine Solidarité* n°84 d'avril 2023 page 31).

# L'activisme des lobbies pro-israéliens : un *Israël-Gate* ?

Entretien avec Nathalie Janne d'Othée, chargée de recherche Moyen-Orient et Afrique du Nord, CNCD 11.11.11 (Centre national de coopération au développement, Bruxelles)

**Dans votre article publié par Orient XXI (9 mars<sup>(1)</sup>) et votre interview dans l'Humanité du 13 avril, vous explorez un sujet peu évoqué malgré son intérêt : les influences du lobby pro-israélien sur le Parlement européen. Peut-on parler d'un Israël-Gate ?**

Pas vraiment... On n'a pas découvert comme pour le Qatar ou le Maroc, de mouvements financiers, de la corruption, en tout cas que l'on sache. Mais une grande influence. Et même de façon plus complexe et multiforme, depuis plus longtemps. Ce qui a été relevé par de nombreux sites d'information mais pas par les grands médias.

## I Quels en sont les différents acteurs ?

Il y en a trois officiels qui organisent des voyages :

➤ L'*European Leadership Network* (Elnet), bien connu en France, « réunit des dirigeants qui croient en l'importance de relations étroites entre l'Europe et Israël, fondées sur des valeurs démocratiques partagées et des intérêts communs ».

➤ Le *Transatlantic Institute*, la plus grosse organisation, émanation européenne de l'*American Jewish Committee* (AJC) se dit « la principale organisation mondiale de défense des droits des Juifs » ; son objectif est de « combattre l'antisémitisme et toutes les formes de haine, renforcer la place d'Israël dans le monde et défendre les valeurs démocratiques » (bis !).

➤ Le *B'nai B'rith*, la plus vieille organisation juive connue, dit « lutter contre l'antisémitisme, le BDS et la négation de l'Holocauste » tout en « défendant les intérêts d'Israël ».

Depuis 2019, malgré la Covid, chacun de ces acteurs a organisé deux voyages en Israël.

Enfin le 4<sup>e</sup> acteur, non enregistré au Parlement, la *Israel Allies Foundation*, une fondation chrétienne évangéliste, a payé un voyage à l'eurodéputé néerlandais (Conservateurs et réformistes européens) Bert-Jan Ruissen.

## I Quelles sont les techniques d'influence utilisées par le lobby pro-israélien au Parlement européen ?

Variées, convergentes, elles associent toutes les techniques disponibles : groupes d'amitié, groupes d'influence, relations rapprochées, événements organisés au Parlement. Et surtout des voyages en Israël, comme « hameçon », avec pour centre d'intérêt principal la sécurité : visites de la frontière nord, des régions limitrophes de la bande de Gaza, parfois en hélicoptère ; les aspects économiques ne sont pas oubliés : les intérêts des colons, sécuritaires mais aussi

économiques. Ainsi la *Israel Allies Foundation* entend outiller les responsables politiques qui participent à son programme de voyage pour agir contre les législations européennes et états-unienues sur l'étiquetage des produits des colonies.

Autre outil d'influence utilisé, les groupes d'amitiés se retrouvent aujourd'hui mis en difficulté suite aux *Qatargate* et *Marocgate*. Mais le rôle des « délégations » est également à interroger. De nombreux membres de la délégation du Parlement pour les relations avec Israël jouent le rôle de défenseurs des intérêts israéliens au sein de l'UE, au détriment d'une politique basée sur les valeurs, voire les intérêts, de l'UE.

## I Quels sont les sujets privilégiés par le lobby pro-israélien ?

Ces techniques d'influence convergent vers l'adoption d'interventions, de questions, de propositions de résolutions autour de sujets tels que la sécurité d'Israël, le financement d'organisations palestiniennes qualifiées de « terroristes » par Israël ou encore la lutte contre l'antisémitisme basée sur la définition de l'*IHRA*, le conditionnement des fonds européens alloués à l'*UNRWA* ou à l'Autorité palestinienne ; l'adoption de réformes dans les manuels scolaires palestiniens revient aussi régulièrement au Parlement.

Sujet plus inédit, les récents programmes des voyages payés par le lobby à des eurodéputés reprennent pour la plupart une session d'information sur les « Accords d'Abraham », devenus un thème majeur de la diplomatie israélienne. Un des eurodéputés ayant le plus voyagé en Israël entre 2019 et 2023 (trois voyages en quatre ans), le suédois David Lega, est d'ailleurs pressenti pour présider un nouveau réseau des accords d'Abraham, dont il aurait eu l'idée lors d'un de ses voyages...

## I Concrètement, est-ce que ce lobby a une réelle influence sur les décisions du Parlement ?

Oui, évidemment ! L'illustre bien la différence étonnante, fin 2022, entre la 1<sup>re</sup> version du projet de résolution sur « la solution à deux États », assez équilibrée, et la version définitive<sup>(2)</sup>, dans laquelle on retrouve les sujets de prédilection du lobby, qui s'en trouve diamétralement opposé à la réalité vécue par les Palestiniens et même en décalage avec les positions officielles de l'UE.

Une remarque pour finir : l'information existe, abondante, sur le lobby pro-israélien, ouverte à tous. Encore faut-il en parler. Un espoir : que les journalistes soient de plus en plus nombreux à traiter d'Israël comme de tout autre pays, en cessant d'avoir peur.



Nathalie Janne d'Othée

Propos recueillis par Jacques Fröchen

(1) <https://orientxxi.info/magazine/les-commis-voyageurs-pro-israeliens-du-parlement-europeen>, 6275

(2) [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0443\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0443_EN.html)

# 75 ans de la Nakba, la parole aux Palestiniens

**Jeunesse, politique et culture : ce 14 mai, à la Marbrerie de Montreuil, tous les invités ont livré un portrait vibrant d'une génération qui résiste au quotidien.**

Pour commémorer les 75 ans de la Nakba, l'AFPS avait fait les choses en grand avec des invités de renom et une affiche culturelle inédite. Entre les murs de la Marbrerie, à Montreuil, c'est la jeunesse palestinienne qui a été célébrée lors de cette journée organisée en partenariat avec le Cedetim, la CGT, le Forum Palestine Citoyenneté, la LDH, le quotidien L'Humanité, le MJCF, le site d'informations Orient XXI, la Plateforme Palestine, le syndicat Solidaires et l'UJFP.

## Libération de la terre

Cette jeunesse était incarnée par quatre invités, témoins vivants de la situation d'oppression vécue au quotidien par les Palestiniens depuis 75 ans, mais aussi de l'esprit de résistance qui les habite. C'est devant plus de 400 personnes que Dana Farraj, Salah Hamouri, Qassam Muaddi et Rania Muhareb ont raconté leur expérience et donné leur point de vue.

Journaliste, avocat, universitaires, tous ont salué l'importance de la solidarité internationale qui, à travers les outils du droit international mais aussi la reconnaissance de plus en plus large du régime d'apartheid imposé par Israël aux Palestiniens, permet d'insister sur la nécessité de la libération de la terre.

L'avenir, dans lequel se projette chacun des invités de façon plus ou moins optimiste, a pris une tournure nouvelle évoquée dans toutes les interventions. Selon eux, ce changement a eu lieu au moment des événements de 2021 autour de la défense du quartier de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est qui a créé une situation inédite d'unité entre les Palestiniens, quel que soit leur « statut administratif » ou leurs origines historiques.

L'intervention de l'ambassadrice en France Hala Abou Hassira a donné une résonance plus politique à la question du devenir de la Palestine. Revenant sur la solution à un ou deux États, elle a tenu à rappeler que « la solution à deux États, qui n'est à l'heure actuelle ni viable, ni concrète, reste le choix du peuple palestinien parce qu'elle est le seul moyen qui lui permettrait d'exercer son droit à l'autodétermination. Mais sans ce droit de vivre libres chez nous, sans ce droit au retour, ce n'est évidemment pas une solution. »

## La musique, instrument de lutte

Après les discours, les applaudissements, les étreintes et les promesses, le moment fut venu de finir la soirée en musique avec les concerts de Samah Mustapha et Tamer Nafar. La première, enceinte, accompagnée de son mari, pieds nus dans une robe brodée, a livré une partition émouvante, entre



Samah Mustapha

musique folklorique arabe et modernité de son style musical, fait de boucles enregistrées sur les ordinateurs qui l'accompagnent sur scène. Rendant hommage à sa grand-mère qui l'a initiée au répertoire tradition-

nel, Samah incarne ce lien avec la terre qui, 75 ans après, reste vivant.

Autre style, autre ambiance : coiffé d'un bonnet, verre à la main, Tamer Nafar a enflammé la salle. Pionnier du hip-hop palestinien, il considère la musique comme un outil de résistance et

ses paroles engagées sont autant d'échos à la lutte. Parfois illustrés par des vidéos filmées sur place, les morceaux de Tamer résonnent comme des hymnes d'une jeunesse parfois désespérée mais toujours combative.



Tamer Nafar

## Baril de poudre

Cette conclusion musicale fut une bonne synthèse de cette commémoration qui s'est déroulée au rythme de l'émotion, de l'indignation et de la résistance. Surtout, ce fut l'occasion d'une belle communion au-delà des avis divergents et des parcours hétéroclites. Un seul mot d'ordre pour que cesse la dépossession des Palestiniens de leur terre : la sincérité de l'engagement de chacun. Laissons le mot de la fin à Qassam Muaddi qui a rappelé que, parce que « 74 % des Palestiniens ont moins de 30 ans », la société est un baril de poudre. Bien sûr, nous avons plus d'énergie que de regrets mais nous n'avons pas beaucoup d'horizon. Notre vrai souci, c'est la libération. Faut-il vraiment lutter pour un État ? Je pense que c'est gâcher nos efforts parce que ce n'est pas ça la question. La question, c'est d'arrêter la Nakba ! » ■

Emmanuelle Morau

# Table ronde à la Marbrerie



Accès à la vidéo de la table ronde

L'organisation de ce genre d'événements essentiels pour faire entendre la voix du peuple palestinien et de sa jeunesse a un coût important. Nous avons besoin de votre soutien pour pouvoir continuer.



La Marbrerie, le 14 mai 2023. De gauche à droite : Rania Muhareb, Qassam Muaddi, Emmanuelle Morau (modératrice), Salah Hamouri, Dana Farraj

## RANIA MUHAREB : « L'apartheid en Palestine : un projet colonial »



L'apartheid israélien s'inscrit dans le cadre<sup>(1)</sup> du colonialisme de peuplement sioniste, un système qui perpétue le déni des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour des réfugiés. C'est ce qu'on appelle la *Nakba* continue.

Le colonialisme de peuplement cherche non seulement l'exploitation du peuple indigène mais principalement son remplacement sur la terre. Il repose sur ce que Patrick Wolfe appelait « la logique d'élimination. » Celle-ci comprend non seulement l'élimination physique, à travers les exécutions extrajudiciaires des Palestiniens, mais se manifeste aussi dans le transfert forcé et la dépossession de la terre. On peut donc également parler de « colonialisme de remplacement. »

La logique d'élimination du peuple palestinien explique les causes profondes de la *Nakba* continue depuis 75 ans. Institutionnalisé dans les lois, les politiques, et les pratiques israéliennes, l'apartheid fragmente le peuple palestinien et le discrimine dans pratiquement

tous les domaines de la vie, notamment en matière de citoyenneté, résidence, et droits à la terre. C'est un système de domination qui cherche principalement le remplacement des Palestiniens.

Cette analyse n'est pas nouvelle : les universitaires palestiniens, les mouvements sur le terrain, ainsi que la société civile palestinienne parlent d'apartheid et de colonialisme israéliens depuis des décennies. En 1965, l'universitaire palestinien Fayez Sayegh avait montré<sup>(2)</sup> que « le racisme n'est pas un trait acquis de l'État colonial sioniste... Il est inhérent à l'idéologie même du sionisme et à la motivation fondamentale de la colonisation et de l'état sionistes ».

L'apartheid israélien est un projet colonial. Le démanteler demande non pas la réforme de quelques lois discriminatoires mais la décolonisation, c'est-à-dire le rapatriement<sup>(3)</sup> de la terre et de la vie indigènes, ainsi que le démantèlement de la logique sur laquelle l'apartheid repose. En Palestine, cela demande la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien dans son ensemble, y compris le droit à l'autodétermination et le droit au retour.

(1) <https://www.alhaq.org/publications/20940.html>

(2) [https://www.freedomarchives.org/Documents/Finder/DOC12\\_scans/12.zionist.colonialism.palestine.1965.pdf](https://www.freedomarchives.org/Documents/Finder/DOC12_scans/12.zionist.colonialism.palestine.1965.pdf)

(3) <https://clas.osu.edu/sites/clas.osu.edu/files/Tuck%20and%20Yang%202012%20Decolonization%20is%20not%20a%20metaphor.pdf>



## SALAH HAMOURI : « Israël n'est pas un fait accompli qu'on doit accepter »

Moi, personnellement, la Nakba, je l'ai mieux compris depuis le 18 décembre, le jour où j'ai été déporté en France. Depuis je vis ici, et je me demande ce que signifie le fait d'être un réfugié palestinien sans le droit de retourner à Jérusalem ?

On ne peut pas parler de Jérusalem sans parler de l'occupation en général, la ville est au centre du projet sioniste. Et la faute catastrophique d'Oslo a donné le signal aux Israéliens pour y étendre leur contrôle.

Les lois se succèdent pour légaliser tout le processus d'expulsion des Palestiniens : il y a eu celle sur le centre de vie qui dit que tu ne dois pas quitter la ville sous peine de perdre ta carte de résident que tu as

obtenue après un combat quotidien. Puis il y a eu la loi sur le défaut d'allégeance, que seul le ministre de l'Intérieur se permet d'évaluer, qui vise spécifiquement les activistes, les résistants.

On est là pour défendre notre présence parce que le projet c'est de nous faire partir. À Jérusalem, la question de la résistance est quotidienne, on l'a vu au moment des portiques en 2017, puis en 2021 autour de Sheikh Jarrah. Cette dernière guerre m'a donné espoir parce que c'est la fin d'Oslo, la fin de la division des Palestiniens.

Israël n'est pas un fait accompli qu'on doit accepter. Israël est un État colonial qui vit avec le soutien du monde occidental. Mais notre résistance avance et à Jérusalem, on n'est pas loin d'un grand soulèvement mené par les Palestiniens de la ville et les Palestiniens de 48.



## DANA FARRAJ : « Il y a une responsabilité de tous les États à l'égard des droits des Palestiniens »

Quand on me demande d'où je viens, je n'arrive pas à répondre. Je vis à Ramallah mais mes grands-parents et mes parents ont été expulsés de Lod, le 11 juillet 1948. Ma mère est de Jérusalem, mon père vient d'un camp de réfugiés près de Ramallah, il est très difficile

de rassembler la famille puisqu'à part ma mère, personne ne peut se rendre à Jérusalem. Je n'arrive pas à dire d'où je viens mais je garde l'espoir d'y retourner.

Si j'étudie le droit international aujourd'hui, c'est que j'estime que le drame de la Palestine ne commence pas en 1948 mais dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en Europe. C'est pour ça que je répète souvent que tous les États qui ont appuyé la création d'Israël sont responsables par rapport à la catastrophe pour les Palestiniens.

Après 75 ans de Nakba, la communauté internationale continue d'ignorer ses obligations juridiques et morales à l'égard du peuple palestinien et d'apporter son soutien et son immunité au régime

israélien. Cette absence d'action a abouti à un parapluie d'impunité politique, économique et militaire en faveur du régime colonial israélien d'apartheid.

Quand je parle de responsabilité, on me répond Cour pénale internationale ou Cour internationale de justice mais ce n'est pas suffisant. Le peuple palestinien, la jeunesse palestinienne ne croient pas dans le droit international parce que les crimes continuent, que le démantèlement de notre identité ne s'est jamais arrêté.

Malgré tout, ce qu'on a vécu en avril mai 2021 autour des décisions d'expulsion dans le quartier de Sheikh Jarrah à Jérusalem, ce qu'on a vécu de soulèvement de résistance collectif, ne nous était jamais arrivé à nous, la génération d'Oslo. C'était la première fois que nous ressentions de la dignité et de la fierté. Surtout, nous avons exprimé une unité de destin et de volonté portée par le soulèvement des Palestiniens de Haïfa, de Jaffa et de tous les villages en territoire de 48.

Bien sûr, ce n'est qu'une étape parmi tant d'autres mais elles s'accumulent et contribueront à l'annulation des projets sionistes.



## QASSAM MUADDI : « L'impérialisme mondial est derrière le projet d'occupation de la Palestine »

La Nakba qui continue, c'est le déplacement. À Masafer Yatta, les habitants se sont installés dans des grottes pour ne pas quitter leur terre et ne pas avoir à détruire leur maison. Quand on leur demande pourquoi ils acceptent ces conditions de vie, sans route, avec une école

pour les enfants à une heure de marche, ils répondent qu'ils sont chez eux et que ça n'a rien à voir avec une complication géopolitique. Ils sont là depuis des générations alors que la colonie la plus récente a à peine 40 ans d'existence.

La Nakba qui continue, c'est le morcellement. On le voit dans la transformation des villes en cages avec une seule portée d'entrée et une seule porte de sortie.

La Nakba qui continue, c'est la banalité, elle touche tout, elle est partout. Même la mort est devenue une expérience quotidienne, surtout pour les jeunes dont certains gardent dans leurs poches une lettre d'adieu, au cas où.

Les traces de l'invasion israélienne sont partout, selon une méthode très étudiée pour changer la géographie humaine et naturelle de la Palestine. Mais les Palestiniens résistent, notamment en continuant de travailler la terre, même en face des colons, comme pour la cueillette des olives chaque année. « On n'abandonne pas sa mère quand elle est malade », dit le proverbe.

À chaque fois qu'on me parle de Nakba en me demandant si Israël n'a pas aussi le droit d'exister, je réponds que je m'en fous, que ce n'est pas mon problème. Je veux juste que la Nakba s'arrête, et si Israël pense que son existence est menacée, c'est Israël qui a du travail à faire, c'est à Israël de réfléchir à ce qu'il veut pour vivre.

Aujourd'hui, c'est à la mode de parler du colonialisme. Mais je voudrais préciser qu'il n'y a pas de colonialisme de peuplement, de remplacement sans un contexte impérialiste favorable. Il y a toujours un projet d'expansion de l'impérialisme international derrière le projet d'occupation de la Palestine. Ne l'oublions pas.

# Palestine : derrière le mur, l'espoir

**Salah Hamouri était attendu au village Emmaüs de Lescar Pau mercredi 17 mai, accompagné de Colette Berthès de retour d'Hébron et d'Éric Coquerel, avec la présence de la députée de la NUPES de la 1<sup>re</sup> circonscription des Hautes-Pyrénées, Sylvie Ferrer.**

Notre partenariat avec le village Emmaüs a commencé en 2009, alors que nous menions une action pour créer un groupe de soutien, justement, à Salah Hamouri, encore en prison. Je suis allé voir Germain, le chef du village, alors que je ne le connaissais pas. Il a immédiatement dit qu'il ne parrainerait pas Salah, mais que c'était le village entier qui allait le faire (soit plus de 120 parains d'un coup). Notre relation a ensuite été renforcée par le travail de notre groupe AFPS sur le village d'Emmaüs (Emwas), en Palestine, détruit au premier jour de la guerre des 6 jours et, trois années, de rang, Germain est venu avec nous en Palestine.

Nous avons placé cette soirée sous un signe d'espoir, d'où notre illustration par la photo projetée pendant toute la durée de la soirée. La salle était comble, soit un peu plus de 200 personnes.

Colette Berthès, « la Palestine dans le cœur » a pu amplement parler de ses engagements depuis longtemps, de son organisation pour faire venir des gens afin qu'ils se rendent compte de la situation de pays occupé, sans oublier le côté culturel très riche, et qu'ils la rapportent en France.

Éric Coquerel a rappelé la résolution Lecoq à propos de l'apartheid israélien, présentée à l'Assemblée générale le 4 mai, dénonçant l'hystérie des défenseurs systématiques du sionisme. Il a insisté sur l'importance de faire enfin reconnaître l'État de Palestine et faire respecter toutes les résolutions de l'ONU.

Le premier trait qu'on sent chez Salah c'est son calme et son caractère posé. Toute la salle l'écoute sans le moindre bruit. Il semble encore marqué par sa soirée de la veille à Toulouse. Ici ce sera plus tranquille. S'il a bien parlé de lui, Salah a surtout parlé des Palestiniens, son propre cas illustrant son propos. En ce moment de commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Nakba, il a démontré comment cette catastrophe était toujours en cours, non pas comme en 1948, mais bien plus insidieusement, au cas par cas, comme pour lui-même. Le projet israélien pour Jérusalem serait de chasser ou de déporter 150 000 Palestiniens, par tous les moyens, par la suppression du droit d'y vivre. Il n'est qu'à voir les destructions de maison de plus en plus nombreuses.

Salah insiste ici sur le harcèlement qu'il a subi. Il apprend à la majorité des présents dans la salle que lors des simulacres de procès intentés entre 2005 et 2011, ses accusateurs n'ont jamais

pu produire la moindre preuve contre lui. Comme pour son procès en 2008 et pour ses arrestations en 2017 et 2022 où, ses dossiers étant secrets, les tribunaux militaires n'ont rien prouvé. Comme le dit Salah : « Mes dossiers étaient surtout vides ! »

Salah rappelle qu'une des causes de son expulsion est un refus d'allégeance à l'occupant. Là, on sent l'avocat qui parle. Jérusalem est un pays occupé et la quatrième convention de

Genève protège les « occupés ». Les déportations sont considérées comme des crimes de guerre.

« La Nakba continue », martèle Salah et il considère que, face à l'abandon par une grande partie de nos pays, de la communauté dite « internationale », ce sont les organisations non gouvernementales qui doivent pallier le manque de courage politique, pour ne pas dire la complicité.

Salah aborde le sujet de l'emprisonnement qu'il a subi près de 10 années à cinq reprises. Il explique que c'est ce qui l'a amené

à faire des études d'avocat que l'occupant a d'ailleurs cherché à contrarier par exemple en 2015, où il est empêché de quitter Jérusalem (un comble) pour rejoindre son université de Birzeit. Quand il obtient enfin son diplôme, il sait qu'à ce moment il va choisir de protéger ses compatriotes en défendant les prisonniers, et, il insiste, « politiques ».

Il répétera deux fois dans son discours, que l'enfermement est une façon pour l'occupant de déstructurer la société palestinienne pour mieux la dominer et la briser.

La description de sa vie en prison, de la vie avec ses compagnons de cellule provoque l'étonnement dans la salle, surtout quand il parle de « la libération des corps morts » ensevelis dans « les cimetières à numéros » ou dans des chambres froides. On ne rendra les corps qu'à l'issue de la peine infligée.

La suite de son propos, il l'a bien détaillée dans PalSol n° 84 d'avril dernier.

Salah a répondu avec beaucoup de précision à toutes les questions posées. Et comme notre conférence est tournée vers l'espoir, écoutons-le conclure : « Pour nous la machine de destruction aura une fin, comme pour l'Algérie, le Vietnam et l'Afrique du Sud. Avec vous, on continuera et, pour nous, la Palestine ne sera jamais une terre sans peuple pour un peuple sans terre ! »

À la fin toute la salle s'est levée pour applaudir un long moment tous nos invités. ■

Yves Goàër, pour le groupe AFPS de Pau



De gauche à droite : Tayeb Cherfi, Colette Berthès, Salah Hamouri, Eric Coquerel

# Paysans aquitains et palestiniens main dans la main

**Le Comité Palestine 47 AFPS et le Collectif Paysans lot-et-garonnais ont invité une délégation de l'Union des Comités des Travailleurs Agricoles Palestiniens.**

Notre projet est né d'une ambition. Celle de travailler des solidarités concrètes entre producteurs lot-et-garonnais et palestiniens. Nous avons voulu engager un travail de coopération et mettre en lien les pratiques et savoir-faire agricoles des deux rives de la Méditerranée sur des problématiques similaires (eau, énergie, semences, diversité et autonomie alimentaires...).

Tout comme l'Union des Comités de Travailleurs Agricoles Palestiniens nous avons dans le département une banque de semences. Lors d'un festival *Palestine en Campagne* à Rodez, organisé par l'association « le Philistin » à Gages-Montrozier, nous les avons rencontrés, nous avons longuement discuté, notre projet était lancé. Retardé par la crise sanitaire, il s'est concrétisé cette année.

Autour des 13 fermes du Biau Germe, leur banque de semences et les possibilités qu'offre notre département en matière d'agriculture, ils ont établi leur programme.

est prévu de se revoir pour étudier les possibilités d'associer le Conseil départemental à cette coopération. Un conseiller présent s'engage à suivre ce dossier avec nous.

Tous les ans le Comité Palestine 47 organise « Un Moment Palestine » avec un thème précis, cette année c'était l'agriculture, ce qui a permis d'élargir ce temps fort en associant nos amis palestiniens et le Collectif Paysans lot-et-garonnais.

Une conférence-débat en présence de la Confédération paysanne et du MODEF (Mouvement des exploitants familiaux) ainsi que nos autres partenaires a réuni plus de 60 personnes. Ces deux syndicats agricoles s'engagent à faire remonter à leurs instances nationales le projet de coopération du 47 avec l'Union des Travailleurs Agricoles.

Des propositions pour les soutenir ont été évoquées, comme celles d'ensemencer des parcelles sur leurs terres avec les panneaux indiquant « pour la Banque de semences palestinienne ». Même si c'est symbolique, ce genre de panneaux dans le département interpellera et fera connaître la cause palestinienne.

En soirée 137 personnes étaient réunies autour d'un repas palestinien, suivi d'un débat consacré à la situation politique en Palestine. Une partie culturelle était au rendez-vous avec Pierre et Abeer, oud, musique, chants et danses palestiniennes ont animé cette soirée.

Durant le séjour, une soirée ciné-débats autour du film *Tantura* a permis à la délégation de rencontrer un autre public, de parler de la *Nakba* et de leur quotidien face à l'occupation.

Un autre moment plein d'émotions avec la rencontre de quelques membres de la chorale « Les Chœurs d'Artichauts » qui avait chanté pour la Palestine. Certains d'entre eux ont réellement découvert le quotidien d'un Palestinien sous la colonisation.

Les bases de notre coopération telles de petites graines sont posées. Les relations entre les deux banques de semence vont de part et d'autre de la Méditerranée permettre des échanges de pratiques et de savoir faire. Des liens sont tissés.

Les semenciers rencontrés resteront en relation, déjà quelques semences ont été partagées. Le rucher école est intéressé.

L'Union des Comités des Travailleurs Agricoles envisage la création d'un centre de formation en agroécologie, nous pourrions avec les différents partenaires être partie prenante de ce projet. ■

*Carol Dubois pour le GL 47*



Visite du rucher école avec la délégation

Rencontres de semenciers, visites et échanges sur la banque de semences, mutualisations des cultures, sélections, outils... Deux jours ont été consacrés à ces rencontres, riches d'expériences.

La visite au lycée agricole d'un rucher école permettra peut-être sur le long terme de se tourner vers la jeunesse. Moment important du séjour, la délégation a été reçue au Conseil départemental par un vice-président; la situation politique, l'occupation, la colonisation, le rôle de l'Union des Comités de Travailleurs Agricoles pour aider à garder leurs terres et assurer la souveraineté alimentaire ont été largement abordés. Il

# « Ce que la Palestine apporte au monde »

**Pour commémorer les 75 ans de la Nakba, l'Institut du monde arabe se met tout entier au diapason pour nous rappeler « Ce que la Palestine apporte au monde ». C'est d'abord le titre d'un ouvrage collectif disponible depuis la mi-avril, ce sont aussi trois expositions visibles à l'IMA jusqu'au 19 novembre 2023.**

## Un ouvrage collectif passionnant

La collection « Araborama », coéditée par l'IMA et Le Seuil, s'enrichit d'un ouvrage collectif <sup>(1)</sup> coordonné par Christophe Ayad (grand reporter au *Monde* et lauréat du prix Albert-Londres en 2004). 70 auteurs y ont participé, parmi eux : Sylvain Cypel, Jean-Pierre Filiu, Alain Gresh, Elias Sanbar, Shlomo Sand, Leïla Shahid, Dominique Vidal, pour n'évoquer que quelques noms connus. Ils sont accompagnés de contributeurs importants dont plusieurs sont traduits de l'arabe ou de l'anglais. Lorsqu'on l'interroge, Christophe Ayad s'exprime ainsi : « Pour ce 3<sup>e</sup> numéro d'Araborama, il fallait parler de la Palestine, parce que c'est une question transversale qui traverse le monde arabe [...] Ce qu'elle apporte, c'est l'idée de lutte, de résistance à la colonisation [...] C'est un idéal aussi, une source d'inspiration [...] La Palestine est devenue un paradigme [...] elle a été à l'avant-garde des luttes du monde arabe. Elle a été à l'avant-garde de l'idée d'union et de panarabisme [...] Elle reste présente dans le cœur des peuples, même si pour les dirigeants, ce n'est plus forcément le cas ».

L'ouvrage s'articule en trois volets : la Palestine comme pays, la Palestine comme cause, la Palestine comme source d'inspiration. Le tout ponctué de photos et d'œuvres d'artistes arabes. On ne peut rendre compte en quelques lignes de ce que représentent les 52 articles de ce livre : analyses historiques et sociologiques, données statistiques, cartographiques et démographiques, réflexions politiques ou stratégiques ; sans oublier la dimension culturelle avec, en particulier, un florilège de poésie traduit par Abdellatif Laâbi, et... des bandes dessinées. Bref, une somme d'informations et de documentation, une approche plurielle des multiples débats et questionnements que pose ce pays invraisemblablement contesté. Nous n'en retiendrons ici que quelques exemples.

En avant-propos, Jack Lang, président de l'IMA déclare : « la Palestine existe en tant que telle. Elle a son histoire : une aventure plurimillénaire qui résiste aux assauts, aux idéologies et aux falsifications. [...] La Palestine est regardée, admirée, estimée partout dans le monde. Elle est à la fois un symbole et une inspiration intellectuelle, culturelle, artistique, humaine ». Au début de l'ouvrage, sous le titre *Être Palestinien aujourd'hui*, Elias Sanbar écrit : « Israël adjoindra à son déplacement forcé de centaines de milliers

de Palestiniens, un négationnisme à relent totalitaire : l'affirmation que les Palestiniens n'ont jamais existé [...] Le mouvement de la Résistance palestinienne, celui de l'OLP ensuite, pourraient se résumer en ce combat : la lutte pour la reconquête et la reconnaissance de son nom, pour la visibilité de millions d'êtres humains. Il prendra le nom de *Droit au Retour* ». Dans un article décapant (*L'archéologie au service de la construction nationale*), Shlomo Sand déconstruit méticuleusement les prétentions israéliennes à considérer l'Ancien Testament comme un cadastre. Il précise en particulier : « toutes les sources documentaires du x<sup>e</sup> siècle



(1) Collectif « Ce que la Palestine apporte au monde » Collection « Araborama » Éditions du Seuil 2023. 336 pages

avant J.-C. ont montré que le grand royaume d'Israël unifié, décrit dans la Bible, n'a jamais existé; la Judée et Israël ont été de petites monarchies tribales, et pas véritablement monothéistes ». Il n'empêche que « jamais la religion dans ce qu'elle peut avoir de plus intolérant n'a autant impacté les références idéologiques des Juifs israéliens » écrit Sylvain Cypel dans son article *Intégrisme religieux : le parallèle israélien*. Ce qui, rappelle-t-il, va de pair avec la montée d'un racisme éhonté : « un Arabe, lorsqu'il voit un Juif, doit baisser la tête », déclarait Avri Ran, farouche partisan du « suprémacisme juif ». Dans ce contexte, comment font les Palestiniens pour survivre ? Parmi de nombreux témoignages, Farah Barqawi apporte une réponse personnelle, au demeurant parfaitement représentative, qui force l'admiration : « Je n'ai plus peur de la route, du poste frontière fermé et de son caractère sordide. S'il veut fermer et que je reste coincée dedans, c'est le destin et je devrai l'affronter ». La dernière partie du livre consacre huit articles au « Souffle culturel » palestinien et démontre que « L'action culturelle n'est pas un luxe en Palestine », comme l'explique Adila Laïdi-Hanieh (qui dirige le Musée palestinien installé à Ramallah depuis 2016) dans un entretien avec Christophe Ayad.

On explorera ce livre de 330 pages comme une revue. On y piochera à l'envi, au gré des interpellations que suscitent la richesse, l'abondance et la diversité des articles, des témoignages et des documents. Un livre de chevet, dont on pourra s'enrichir progressivement. Jour après jour.

### Trois expositions à l'IMA jusqu'au 19 novembre 2023.

Regroupées sous le même titre générique que le livre, ces trois expositions montrent la vitalité créative des artistes palestiniens, en particulier dans le domaine des arts plastiques. Elles sont accompagnées d'une riche programmation de concerts, de colloques, ateliers, cinéma, et rencontres littéraires (cf. Le site de l'IMA).

Tout d'abord, l'exposition *Les Palestiniens et Palestiniennes en leurs musées* croise trois démarches. D'une part le projet de Musée national d'art moderne et contemporain de la Palestine (actuellement hébergé à l'IMA), d'autre part le projet de Musée Sahab de Gaza, et enfin la collection de l'Institut : quelque 400 dons d'artistes, collectés patiemment depuis bientôt 10 ans en vue de la création d'un Musée national par Elias Sanbar (ancien ambassadeur de la Palestine auprès de l'Unesco) en collaboration avec Ernest Pignon-Ernest, côtoient ainsi la collection contemporaine du musée de l'IMA. Ces œuvres d'artistes palestiniens et du monde arabe témoignent du sort d'un peuple depuis 1948.

En parallèle l'exposition *Images de Palestine : une Terre sainte ? Une terre habitée !* présente deux époques de l'art photographique, deux conceptions qui dialoguent, deux regards qui, chacun à leur manière, marquent le besoin vital des Palestiniens de se réapproprier leur propre récit. Le premier volet, orientaliste, montre une trentaine de vues, prises au XIX<sup>e</sup> siècle selon le procédé photochrome qui permettait alors de coloriser des photographies en noir et blanc. Il présente des clichés d'une Terre sainte figée dans le temps, telle qu'elle était vendue aux pèlerins et aux touristes. Le second regard est celui de 14 photographes

contemporains palestiniens qui offrent une version dynamique, pétrie d'humour noir, de la vie en Palestine. C'est leur façon de transcender l'oppression par un récit cynique, ludique, voire visionnaire. Entre photojournalisme et photographie d'art, ils se réapproprient les espaces de leur pays comme un acte de résistance, revendiquant tant le droit à la création que le droit au rêve. Ils fabriquent ainsi une représentation décalée pour s'adresser au reste du monde.

Enfin, une exposition coproduite par l'Institut du monde arabe et l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine nous ouvre *Les valises de Jean Genet*. En 1986, juste avant sa mort, Genet réunissait dans deux valises un bric-à-brac auquel il était particulièrement attaché. Il y avait glissé les traces des quelque quinze années d'amitié avec les *Black Panthers* et les Palestiniens. Un mois après sa disparition, *Un captif amoureux* était publié, l'un des plus beaux textes d'un Occidental sur la Palestine, on en trouvera quelques épreuves. Outre les valises, on découvrira aussi les commentaires de Jean Genet sur les photos de Bruno Barbey de l'agence Magnum, réalisées en Palestine entre 1969 et 1971. On appréciera également les épreuves de couverture des numéros de la *Revue d'études palestiniennes* dans lesquels Genet est intervenu, notamment en 1982 avec son puissant témoignage sur les massacres de Sabra et Chatila. Ces couvertures sont illustrées par des artistes de renom – Alberto Giacometti, Etel Adnan, Kamal Boullata, Dia Azzawi.

Voici donc une série d'événements à ne pas manquer : entre un livre passionnant, disponible en librairie, et les manifestations proposées par l'Institut du monde arabe autour de ces trois expositions, chacun pourra prendre la mesure de « ce que la Palestine apporte au monde ». Car, plus qu'un pays déchiré et empêché, la Palestine reste un symbole et une exigence pour le monde entier. ■

Bernard Devlin

### Hommage

#### Ciao Guy!

La disparition brutale de notre ami Guy Perrier met en deuil tout le mouvement de solidarité avec la Palestine. Anticolonialiste et internationaliste, il avait très tôt embrassé la cause palestinienne, œuvrant en 2001 à la création de l'AFps, après avoir été une figure majeure de l'Association médicale franco-palestinienne.

Président de son GL de Nancy pendant de nombreuses années, membre actif du groupe de travail BDS et de la direction nationale, Guy avait aussi à cœur d'intégrer des jeunes. Entre mission en Palestine et organisation d'événement, ces derniers n'ont pas oublié et nombreux-ses témoignent de ce qu'ils doivent à Guy et des graines politiques qu'il a su intelligemment semer. Humble et modeste, il aurait sûrement été étonné face à ces témoignages : « *Vingt dieux* », comme il disait.

Le comité de rédaction



Le 20 juin, triste record, après une nouvelle attaque à Jénine, on dénombre 174 Palestiniens assassinés depuis le début de l'année (Cisjordanie et Gaza [source *Wafa*]). Durant l'année 2022 le nombre de morts dû à l'armée d'occupation était de 187 (Cisjordanie et Gaza [source *OCHA*]). Un chiffre lui-même déjà en nette augmentation en comparaison des années précédentes.

Quand elle ne les tue pas, l'armée israélienne arrête des milliers de Palestiniens avec la volonté de supprimer toute résistance à sa politique d'occupation, d'annexion, de colonisation et au régime d'apartheid.

Les prisonniers politiques Palestiniens subissent tous des traitements brutaux, humiliants et inhumains, sans parler des « négligences » médicales délibérées ! Le nombre

de prisonniers incarcérés sous le régime de la détention administrative ne cesse d'augmenter (300 en mai). Les violations des droits des prisonniers sont documentées, connues et dénoncées sans résultat tangible. Les Palestiniens poursuivent avec courage et pugnacité leur lutte de l'intérieur de leur prison. Et les menaces de grève de la faim massive, comme celle qui avait été décidée pour le 18 juin par les « détenu-es administratifs », semblent le seul moyen à leur disposition pour pouvoir obtenir – trop souvent provisoirement – quelques changements dans leurs conditions de vie. Ainsi, prisonniers sans inculpation ni procès, il leur faut accepter de mettre leur vie en jeu pour essayer de faire respecter leurs droits !

MS

Trimestriel édité par l'Association  
France Palestine Solidarité (AFPS)

**Directeur de publication :**  
Bertrand Heilbronn

**Comité de rédaction :** Anne-Catherine Charrier,  
Bernard Devin, Jacques Fontaine,  
Jacques Fröchen, Françoise Leblon,  
Jean-Marc Lévy, Emmanuelle Morau, Mireille Sève,  
Thomas Vescovi

**Président de l'AFPS :**  
Bertrand Heilbronn

**Maquette et mise en page :** Jean-Marc Lévy  
**CPPAP :** N° 0923 G 83106

**Imprimerie :** Printcorp - Saint-Brieuc  
6 boulevard Clemenceau - CS 10006  
22099 Saint-Brieuc cedex 09

# Palestine Solidarité

juillet 2023

[redaction-palsol@france-palestine.org](mailto:redaction-palsol@france-palestine.org)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)

Association France Palestine Solidarité  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris (M° Rue des Boulets)

Tél. : 01 43 72 15 79

Fax : 09 56 03 15 79

CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :  
5 € pour les adhérents à l'AFPS  
9 € pour les non adhérents  
Abonnez-vous !